

INTOSAI



Revue

INTERNATIONALE
de la vérification des comptes publics

*Section spéciale
Contrôles de l'aide
en cas de catastrophes*



Octobre 2006



Conseil de rédaction

Josef Moser, *Président de la Cour des comptes de l'Autriche*
Sheila Fraser, *Vérificatrice générale du Canada*
Faiza Kefi, *Premier Président, Cour des comptes de la Tunisie*
David M. Walker, *Contrôleur général des États-Unis*
Clodosbaldo Russian Uzcátegui, *Contrôleur général du Venezuela*

Présidente

Helen H. Hsing (É.-U.)

Rédacteur en chef

Donald R. Drach (É.-U.)

Rédactrices en chef adjointes

Linda J. Sellevaag (É.-U.)
Alberta E. Ellison (É.-U.)

Rédacteurs associés

Bureau du vérificateur général (Canada)
Khalid Bin Jamal (ASOSAI-Inde)
Luseane Sikalu (SPASAI-Tonga)
Michael C. G. Paynter (CAROSAI-Trinité-et-Tobago)
Secrétariat général de l'EUROSAI (Espagne)
Khemais Hosni (Tunisie)
Yadira Espinoza Moreno (Venezuela)
Secrétariat général de l'INTOSAI (Autriche)
U.S. General Accountability Office (É.-U.)

Administration

Sebrina Chase (É.-U.)

Membres du Comité directeur de l'INTOSAI

Árpád Kovács, *Président, Allami Számvevőszék, Hongrie, Président*
Arturo González de Aragón, *Contrôleur général, Cour supérieure de la Fédération, Premier Vice-président*
Osama Jaffer Faquih, *Président, Bureau général de contrôle, Arabie Saoudite, Second Vice-président*
Josef Moser, *Président, Cour des comptes, Autriche, Secrétaire général*
Henri Bruno Bessin, *Inspecteur général d'État, Burkina Faso*
Paul R.S. Allsworth, *Directeur de la vérification, Bureau de vérification des Îles Cook*
Vijayendra Nath Kaul, *Contrôleur et Vérificateur général, Inde*
Muneharu Otsuka, *Président, Conseil de contrôle, Japon*
Yun-Churl Jeon, *Président, Commission de contrôle et d'inspection, Corée, Président*
Guillermo Argüello Poessy, *Président, Conseil supérieur de contrôle général, Nicaragua*
Juergen Kosmo, *Vérificateur général, Rikstrevisjonen, Norvège*
Guilherme D'Oliveira Martins, *Président, Cour des comptes, Portugal*
Albert Edwards, *Directeur de la vérification, Bureau national de la vérification, Saint-Kitts et Nevis*
Faiza Kefi, *Première Présidente, Cour des comptes, Tunisie*
Sir John Bourn, *Contrôleur et Vérificateur général, National Audit Office, Royaume-Uni*
David M. Walker, *Contrôleur général, Government Accountability Office, États-Unis*
Guillermo Ramirez, *Président, Cour des comptes, Uruguay, Président*
Clodosbaldo Russian Uzcátegui, *Contrôleur général, Venezuela*

La *Revue internationale de la vérification des comptes publics* est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour le compte de l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise l'avancement des procédés et techniques de vérification dans le secteur public. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les intéressés à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des faits divers à ses bureaux, aux soins du

U.S. Government Accountability Office
Room 7814, 441 G Street NW
Washington, D.C. 20548
É.-U.

Téléphone : (202) 512-4707
Fax : (202) 512-4021
Courriel : intosaijournal@gao.gov

La *Revue* sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de la vérification dans le secteur public. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes de vérification ou de descriptions de programmes de formation en vérification. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent pas.

La *Revue* est distribuée gratuitement aux membres de l'INTOSAI et aux intéressés. On la trouve sur le site Web de l'INTOSAI à www.intosai.org. On peut aussi l'obtenir en communiquant avec la *Revue* à intosaijournal@gao.gov.

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'Accountants' Index par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication Management Contents. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley, en Angleterre, et University Microfilms International, de Ann Arbor (Michigan), aux États-Unis.

Table des matières

Éditorial	1
Focus sur le plan stratégique.	5
En bref	7
L'aide en cas de catastrophes : Symposium international sur le contrôle des aides en réponse au tsunami	13
L'information géographique au service des contrôleurs.	17
Obtenir des résultats pour le secteur public	22
Profil : Népal.	26
Publications à signaler	31
Dans le cadre de l'INTOSAI	32
Nouvelles de l'IDI.	35
Événements de l'INTOSAI.	37



Josef Moser

*Président de la Cour des comptes
de l'Autriche et secrétaire général
de l'INTOSAI*

Le 1^{er} juillet 2004, j'ai été nommé Président de la Cour des comptes de l'Autriche et secrétaire général de l'INTOSAI. Comme il s'est écoulé un peu plus de deux ans depuis que j'ai été nommé pour un mandat de douze ans, l'heure est venue de mener une réflexion sur ce qui a été accompli au cours de cette période et de dresser l'état des lieux de la nouvelle INTOSAI, qui va de succès en succès.

État des lieux

Nouveau au sein de la famille de l'INTOSAI, j'ai été immédiatement frappé par l'accueil chaleureux que j'y ai reçu, par les réalisations de l'organisation au cours de ses 50 premières années d'existence et par son potentiel et ses ressources immenses.

J'ai pris mes fonctions au moment où l'INTOSAI se renouvelait, se réorganisait et se donnait un nouveau projet. Au début du nouveau millénaire, l'INTOSAI a constaté qu'il lui fallait enrichir son arsenal avec de nouveaux outils et instruments et les assortir à de nouvelles formes d'interaction, de communication et d'impulsion afin de relever les enjeux sans cesse nouveaux à l'heure où la mondialisation s'accélère et dynamise le changement, où la reddition de comptes et la transparence sont de plus en plus exigées. D'entrée de jeu, je me suis fixé comme objectif de concilier les réalisations d'hier et les grandes ambitions que nous avons pour demain. Soucieux de mieux connaître la famille de l'INTOSAI et d'accroître sa présence comme je l'avais promis, j'ai participé à des rendez-vous et à des réunions aux quatre coins du monde, où j'ai pu faire connaissance avec des

collègues et des homologues et nouer des liens. Aujourd’hui, je suis fier d’affirmer que l’INTOSAI a su s’adapter à son nouvel environnement, tout en relayant et amplifiant attentivement les réalisations d’hier, et qu’elle a accru sa présence et son influence sur la scène internationale.

Progrès tous azimuts

Ma nomination a coïncidé avec l’adoption du plan stratégique de l’INTOSAI de 2005-2010 lors du XVIII^e INCOSAI, à Budapest. Ce document qui fait date, l’INTOSAI le décline dans toutes ses actions. Le plan stratégique, qui doit guider les activités de l’INTOSAI dans les années à venir, propose trois principaux objectifs qui concernent ses missions.

L’INTOSAI s’est donné comme premier objectif de veiller à ce que les ISC soient fortes, indépendantes et pluridisciplinaires et de contribuer à l’élaboration et à l’adoption de normes professionnelles efficaces. L’ISC du Danemark — qui assure la présidence de la Commission des normes professionnelles mise sur pied pour réaliser cet objectif — a fixé un objectif ambitieux : intégrer les normes et les lignes directrices existantes et nouvelles de l’INTOSAI dans un cadre commun unique. Les membres de l’INTOSAI et d’autres acteurs concernés auraient ainsi un aperçu et une conception commune des normes et des lignes directrices de contrôle en vigueur au sein de l’Organisation. Ce cadre permettrait aussi de supprimer le double emploi, de faire porter l’attention sur les normes professionnelles et de mieux faire connaître et reconnaître le processus d’établissement des normes de l’INTOSAI au sein du cercle élargi des organisations qui œuvrent pour la reddition de comptes.

Le deuxième objectif prévoit le renforcement des compétences et des capacités professionnelles des ISC par la formation, l’assistance technique et d’autres activités de développement. Sous la direction de l’ISC du Maroc, la Commission de renforcement des capacités a officiellement présenté son mandat et mis sur pied trois sous-commissions lors de sa conférence inaugurale à Londres, en mars 2006. Ces sous-commissions vont impulser des activités de renforcement des capacités auprès des ISC, mettre sur pied des services de conseil et de consultation et promouvoir des pratiques exemplaires et l’assurance-qualité par le truchement de l’évaluation volontaire par les pairs. Cet effort tous azimuts — qui fait appel à plusieurs ISC, aux organisations régionales de l’INTOSAI et à l’Initiative de développement de l’INTOSAI — permettra à l’INTOSAI de se renforcer pour relever les défis du nouveau millénaire.

L’INTOSAI s’est donné comme troisième objectif d’encourager les ISC à coopérer, à collaborer et à rechercher l’amélioration continue par le partage des connaissances, y compris en fixant des points de référence, en réalisant des études sur les pratiques exemplaires et en effectuant des recherches. En collaboration avec l’ISC de l’Inde, une politique sur la communication et un outil de collaboration en ligne sont en voie d’être créés en vue de moderniser davantage l’INTOSAI.

Le quatrième objectif de l'INTOSAI vise à en faire une organisation internationale modèle. Grâce à des interactions et à des consultations permanentes, la Commission des affaires financières et administratives, qui est présidée par l'ISC de l'Arabie Saoudite, mène la réforme financière de l'INTOSAI. Dans le but avoué d'assurer la pérennité financière de l'INTOSAI à long terme, le Secrétariat général a immédiatement donné suite aux diverses recommandations utiles formulées par la Commission qui visaient la gestion de la dette, la conversion en euros de son système comptable et la rationalisation de ses procédés comptables; et les a mises en œuvre. L'INTOSAI, comme il sied à une organisation internationale modèle, peut être fière de la saine gestion de ses activités. Pour répondre aux impératifs de la communication moderne, l'INTOSAI a réaménagé de fond en comble son site Web, qui sera relancé sous peu.

Le facteur humain

Un directeur de la planification stratégique a été nommé. Il a été chargé de mettre en œuvre le plan stratégique de l'INTOSAI. M. Klaus Henning Busse, de l'ISC de l'Allemagne, a pris ses fonctions au Secrétariat général de Vienne, en janvier 2006. Nous avons noué d'excellents rapports, sur le plan professionnel et personnel, qui sont placés sous le signe d'une coopération fructueuse. Il a pour mission de concrétiser les objectifs ambitieux établis dans le plan stratégique tout en s'employant à mettre en œuvre une stratégie rationalisée et ciblée qui tient compte des systèmes divergents de l'INTOSAI, de ses structures à plusieurs paliers et de ses divers cadres. M. Busse relève directement de moi et me consulte régulièrement. Il collabore étroitement et en permanence avec les commissions, les groupes de travail, les *task forces* et les groupes de travail régionaux. Il vient tout juste d'envoyer un questionnaire aux groupes régionaux pour connaître les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique au sein des différentes régions de l'INTOSAI et les mesures et programmes que les groupes régionaux ont d'ores et déjà instaurés.

Les faits marquants récents et une vision de l'avenir

L'initiative de l'INTOSAI dans le domaine du contrôle des aides d'urgence octroyées en réponse au tsunami illustre magnifiquement le nouvel esprit qui anime l'INTOSAI. Au lendemain de la catastrophe de décembre 2004, le Secrétariat général et l'ISC des Pays-Bas ont lancé cette initiative, qui a été bien accueillie par les ISC des principaux pays bailleurs de fonds, des pays bénéficiant d'une aide et des acteurs internationaux. L'initiative a mené à l'établissement de la *Task Force* sur l'obligation de rendre compte et le contrôle des aides en cas de catastrophes et à l'organisation du symposium international consacré au renforcement du contrôle des finances publiques à l'échelle internationale : contribution de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques par le contrôle des aides octroyées en réponse au tsunami. Le symposium faisait la promotion du contrôle des comptes publics, particulièrement les actions internationales de l'INTOSAI, en se servant du contrôle des aides aux victimes du tsunami comme exemple. Cet événement d'une journée, qui a eu lieu dans le prestigieux Parlement autrichien, a attiré un grand nombre de participants de niveau supérieur. Les participants ont adopté la Déclaration

de Vienne qui contient des recommandations visant à assurer que les fonds publics qui sont administrés par l'État au nom des citoyens servent à financer les projets de développement sous le signe de la transparence, de l'efficacité et de l'efficacités. Ce symposium innovateur a permis d'améliorer la reddition de comptes et les contrôles des aides octroyées en cas de catastrophes naturelles. Les principaux acteurs du domaine — comme la Commission européenne, les Nations Unies et la Banque mondiale — se sont engagés à continuer à appuyer cette initiative et ont indiqué leur volonté de financer des projets externes de l'INTOSAI. Une plaquette publiée après le Symposium présente des expériences nationales et internationales dans le domaine du contrôle des aides en cas de catastrophes naturelles et témoigne de l'excellence de la coopération internationale entre les institutions de contrôles des finances publiques. L'ISC de l'Autriche et le Secrétariat général ont été fiers d'accueillir cet événement remarquable, qui servira d'exemple pour les activités futures de l'INTOSAI.

L'INTOSAI a aussi entrepris un projet visionnaire novateur axé sur la formation des contrôleurs et le perfectionnement professionnel qui incarne ses objectifs de partage des connaissances et de renforcement des capacités. En collaboration avec l'*Executive Academy of the Vienna University of Economics and Business Administration*, l'ISC de l'Autriche a élaboré un programme d'études universitaires supérieures dans le domaine du contrôle des finances publiques, qui a débuté en mars 2006. Ce programme, qui mène à une maîtrise en administration, constitue une tribune qui permet des échanges fructueux sur les principaux dossiers concernant le contrôle, la saine gestion financière et la reddition de comptes dans le secteur public. Le cursus de ce programme comportera des analyses comparatives des normes et des lignes directrices de contrôle et de comptabilité des différents organismes internationaux, notamment l'Union européenne, la Fédération internationale des comptables, l'Institut des vérificateurs internes et l'INTOSAI. Ainsi, les normes de l'INTOSAI feront leur entrée dans l'enseignement universitaire. De plus, la *Vienna University of Economics* prévoit donner suite à ma suggestion et élargir le programme de maîtrise en créant un centre d'excellence international, de niveau universitaire, pour le contrôle public à Vienne.

Perspectives d'avenir

Jamais les activités ne se sont autant multipliées entre les congrès triennaux de l'INTOSAI, et je suis heureux d'avoir pu dessiner le développement de notre organisation. L'INTOSAI prépare d'ores et déjà son prochain congrès, que l'ISC mexicaine accueillera à la fin de 2007. Les préparatifs vont bon train, et le Secrétariat général coordonne activement ses activités avec le nouvel hôte du congrès. Le XIX^e INCOSAI, en conjuguant la pertinence de ses thèmes à l'excellence de la coopération entre l'ISC mexicaine et le Secrétariat général et au dévouement de son équipe, sera un grand rendez-vous qui témoignera de la nouvelle vigueur de l'organisation. En concertant nos efforts et en concrétisant projets et valeurs, nous pouvons — dans un esprit de renouveau, d'ouverture et de partage — peser dans la balance et être fidèles à la devise de l'INTOSAI : L'expérience mutuelle profite à tous.



La Commission des normes professionnelles fait avancer l'objectif 1

Le Comité de pilotage de la Commission des normes professionnelles (CNP) s'est réunie au Cameroun les 5 et 6 septembre 2006 pour préparer une enquête auprès des ISC sur l'application des normes et des lignes directrices internationales sur le contrôle. L'enquête s'inscrit dans le plan stratégique de la Commission et servira de base pour l'élaboration de son nouveau mandat pour 2007-2010. Elle vise à cerner les domaines pour lesquels les normes et lignes directrices existantes ne répondent pas aux besoins des ISC, et les domaines qui sont pertinents pour les ISC mais pour lesquels il n'existe pas encore de normes. Pour ce faire, la Commission veut s'appuyer sur les travaux des autres organismes de normalisation du monde. L'enquête sera envoyée à toutes les ISC par courriel et par la poste en novembre et décembre 2006.

Le Comité de pilotage a examiné le projet de cadre des normes professionnelles de l'INTOSAI qui sera présenté au Comité directeur en novembre 2006 et qui sera ensuite diffusé sous la forme d'un exposé-sondage avec l'enquête. Le cadre vise à donner un meilleur aperçu du matériel d'orientation de l'INTOSAI. La version électronique se trouve déjà sur le site www.issai.org.

Au cours de la réunion, la Commission a discuté des points suivants :

- La Sous-commission pour l'indépendance de l'INTOSAI a élaboré un projet de charte sur l'indépendance des ISC qui sera présentée au Comité directeur en novembre et diffusée aux membres de l'INTOSAI sous la forme d'un exposé-sondage.
- La Sous-commission des normes de contrôle de l'audit financier, en collaboration avec les meilleurs experts mondiaux, préparent des notes de pratique sur les

normes internationales d'audit (ISA), sous la conduite de l'ISC de la Suède. Pour obtenir un complément d'information, voir « Dans le cadre de l'INTOSAI ».

- Un groupe de référence de l'audit de conformité a été établi pour coordonner le travail de la Sous-commission des normes de contrôle de l'audit financier et de la Sous-commission pour l'audit de conformité.
- Lors de la première réunion de la Sous-commission pour l'audit de performance, tenue à Brasilia les 8 et 9 août, les membres ont établi le mandat et le plan de travail de la Sous-commission. Pour obtenir un complément d'information, voir « Dans le cadre de l'INTOSAI ».
- La Commission des normes professionnelles lance un projet, sous la présidence de l'ISC de la France, pour recueillir des exemples de pratiques exemplaires en matière de transparence et de reddition de comptes. Toutes les ISC sont invitées à donner des exemples.

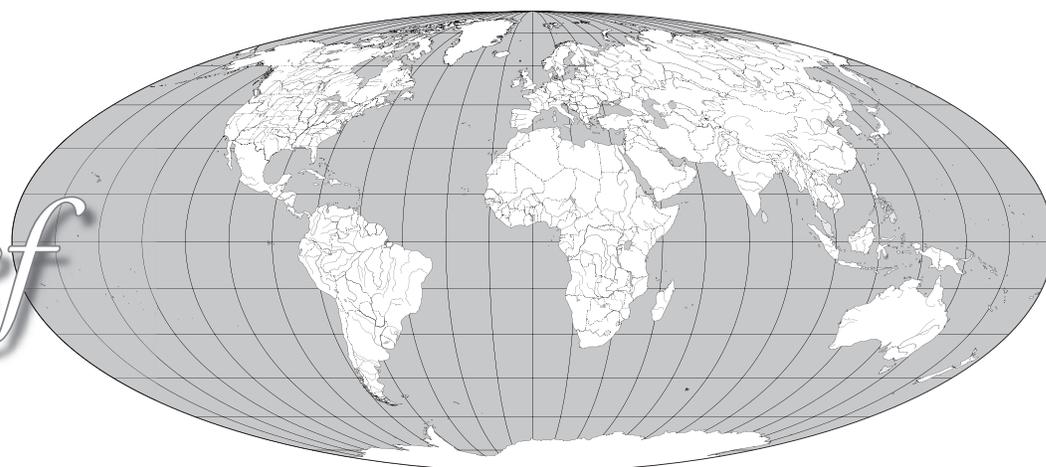
L'ISC du Cameroun, sous la direction du ministre délégué chargé du Contrôle supérieur de l'État, Siegfried David Etame Massoma, a eu la générosité d'accueillir la Commission à Yaoundé. La prochaine réunion aura lieu les 23 et 24 avril au Bahreïn. Pour obtenir un complément d'information sur la Commission et son travail, veuillez visiter son site Web : <http://psc.rigsrevisionen.dk>

En novembre, le Comité directeur doit mettre l'accent sur la mise en œuvre du Plan stratégique

Les résultats des délibérations du Comité directeur sur un large éventail de questions liées à la mise en œuvre du Plan stratégique — notamment les finances, la composition et les communications — seront présentés à la rubrique Focus sur le plan stratégique du numéro de janvier de la *Revue*.

EN

bref



Afghanistan

Publication du Journal

Le Bureau de contrôle et de vérification de l'Afghanistan (BCV) a publié son Journal. La nouvelle publication met l'accent sur la corruption au gouvernement et sur les méthodes de dissuasion.

Pour obtenir un complément d'information ou un exemplaire du Journal, veuillez communiquer avec le Bureau de contrôle et de vérification :

Fax : ++93 0 20 210 2285
Courriel : auditoffice_afghanistan@yahoo.com

Australie

Bulletin de l'ANAO

L'Australian National Audit Office (ANAO) vient de publier un bulletin d'information intitulé *AuditFOCUS*, qui fait connaître les enseignements tirés et les questions découlant de ses travaux de contrôle. Le bulletin a une large diffusion et s'adresse aux cadres supérieurs du secteur public et aux présidents des comités de vérification de tous les

organismes gouvernementaux de l'Australie. Le bulletin sera publié trois fois par année. Il peut être consulté sur le site Web de l'ANAO.

Un récent article fait état des facteurs de réussite suivants pour la gestion de projet : préparer une analyse de rentabilité détaillée, effectuer une évaluation des risques en règle, cerner et combler les besoins en ressources internes et externes et, enfin, établir et communiquer les mécanismes de gouvernance. Ce même article aborde aussi la question de la gestion de contrat, et souligne l'importance d'élaborer des mesures de rendement, d'utiliser des modèles ou des clauses de contrat standards et de fournir aide et conseils aux gestionnaires. D'autres sujets ont aussi été traités dans ce bulletin, notamment la conformité au cadre financier du secteur public, la tenue de dossiers appropriés, les questions liées aux technologies de l'information et la gestion des conflits d'intérêts.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec l'ANAO :

Fax : ++61 (2) 62 03 77 77,
62 73 53 55
Courriel : ag1@anao.gov.au
Site Web : www.anao.gov.au

Canada

Vérification des questions liées à l'environnement et au développement durable

Le Bureau du vérificateur général (BVG) du Canada a récemment élaboré et publié un guide des pratiques de vérification des questions liées à l'environnement et au développement durable. Le BVG a un mandat clair pour la conduite des vérifications dans ce domaine. En 1995, des modifications à la loi habilitante du BVG ont créé le poste de commissaire à l'environnement et au développement durable et ajouté le « 4^e E » — environnement — au mandat du BVG pour la vérification de l'économie, de l'efficacité et de l'efficacités. Le BVG est maintenant tenu de signaler les cas de dépenses de fonds publics dans l'administration fédérale qui n'accordent pas l'importance voulue aux impacts environnementaux et au développement durable. Le guide compte parmi les initiatives mises en œuvre par le BVG pour procurer à ses vérificateurs le soutien et les outils dont ils ont besoin pour traiter ces questions importantes mais aussi difficiles.

« Ces dernières années, nous nous sommes rendu compte que nous devons prendre d'autres mesures pour faire en sorte que les conséquences environnementales des activités du gouvernement fédéral soient prises en compte **systématiquement** au moment de la planification et de l'exécution de nos vérifications », a indiqué le Vérificateur général adjoint Richard Smith. « En particulier, nous avons reconnu que les autres équipes de vérification du Bureau, et non pas seulement l'équipe de la Commissaire à l'environnement, avaient besoin de plus d'encadrement.

Le nouveau guide, intitulé *Guide sur le 4^e E*, a été lancé au printemps 2006. Il est conçu pour aider les vérificateurs qui n'ont pas d'expertise en environnement à cerner et à

apprécier les risques de conséquences environnementales par le recours systématique aux outils d'examen préalable, aux listes de contrôle et aux autres ressources. Le guide est utilisé au cours de la planification de vérification à long terme et lorsque les équipes délimitent l'étendue des questions à l'étape de la planification de leurs vérifications de gestion.

En 2004, le BVG a créé un poste à temps plein dont le titulaire a comme mandat d'aider les vérificateurs à appliquer le nouveau guide. Le Bureau s'efforce aussi de sensibiliser les vérificateurs aux questions environnementales et de développement durable et de leur donner une formation connexe. Les cours qui sont offerts dans ce domaine ont été remaniés en 2005, et un projet pilote de formation pratique sur les méthodes du nouveau guide a été réalisé en septembre 2006.

Rapport annuel sur l'environnement et le développement durable

Le *Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable de 2006* a été déposé au Parlement le 28 septembre. Ce rapport aborde les questions des changements climatiques, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre attribuables à la production et à la consommation d'énergie, des pétitions en matière d'environnement ainsi que les progrès qu'ont accompli 21 ministères et organismes pour réaliser les engagements formulés dans leur stratégie de développement durable.

Un résumé du rapport est publié sur le site Web du BVG.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le BVG :

Fax : ++1 (613) 941-8286
 Courriel : communications@oag-bvg.gc.ca
 Site Web : www.oag-bvg.gc.ca

Fidji

Modification de la loi sur le contrôle

En février 2006, le Parlement des Fidji a promulgué la loi sur le contrôle modifiée; la loi qui modifie la loi sur le contrôle de 1969 et comprend de nouvelles dispositions. La nouvelle loi élargit l'étendue des entités soumises au contrôle et décrit les procédés que le Vérificateur général doit mettre en œuvre dans ses travaux. La modification supprime aussi certaines dispositions de la loi sur le contrôle afin de tenir compte des modifications apportées à la gestion financière du gouvernement. En 2004, les dispositions de la loi sur la gestion financière — qui fournit le cadre législatif appuyant la réforme de la gestion financière — ont accru les pouvoirs du Vérificateur général. Ce dernier est maintenant tenu d'inclure tous les états financiers du gouvernement et les rapports de toutes les entités gouvernementales dans son rapport de contrôle au Président de la Chambre des représentants.

La loi sur le contrôle modifiée élargit le mandat du Vérificateur général en l'autorisant à vérifier les entités gouvernementales mentionnées dans la loi sur les entreprises publiques, ce qui comprend les entreprises commerciales (Airports Fiji Limited, par exemple), les administrations publiques commerciales (le Fiji Meat Industry Board, par exemple) et les organismes que la loi décrit comme des entités hors budget de l'État (la Fiji Development Bank, par exemple). La loi confère aussi au Vérificateur général le pouvoir d'effectuer des vérifications de gestion des entités gouvernementales. Les vérifications de gestion peuvent aussi porter sur les opérations ou les activités d'une entité d'État ou d'un ensemble d'entités.

Aux termes de la loi sur le contrôle modifiée, le Vérificateur général n'est pas tenu de se limiter aux procureurs

d'État pour obtenir des avis juridiques. Cela est nécessaire parce que certains fonctionnaires cités dans les rapports de vérification pour mauvaise gestion des finances publiques peuvent faire appel à ces procureurs d'État pour assurer leur défense. Auparavant, le Vérificateur général consultait des avocats du secteur privé pour obtenir des consultations juridiques.

La loi permet aussi que l'information obtenue au cours des vérifications soit divulguée aux corps policiers des Fidji. C'était déjà la pratique lorsque les constatations de vérification révélaient des activités frauduleuses, mais cette disposition officialise le processus et contribue ainsi à réduire la corruption dans la fonction publique. Les procureurs d'État appuient le renvoi des cas à la police.

Lorsqu'une irrégularité grave est mise au jour, le Vérificateur général doit, en vertu de la loi sur le contrôle modifiée 1) informer le ministre des Finances, l'autorité ou l'entité responsable et le ministre responsable de l'entité, et 2) encourager les deux ministres à prendre des mesures correctives. Auparavant, le premier dirigeant ou le chef du ministère était informé et celui-ci informait à son tour le ministre compétent. Le ministre des Finances n'était pas informé.

La loi sur le contrôle modifiée définit le calendrier des rapports au Parlement du Vérificateur général : les rapports doivent être soumis dans les neuf mois suivant la fin de l'exercice et les rapports d'enquête spéciale, dans les six mois suivant leur achèvement. Cependant, aucune disposition de la loi ou de la FMA n'exige que le ministre des Finances et les ministères et départements soumettent les comptes au Vérificateur général dans un délai raisonnable. Cela peut avoir une incidence sur la capacité du Vérificateur général de respecter ces calendriers.

Plusieurs dispositions de la loi officialisent les procédures et les

processus du Bureau du vérificateur général (BVG), notamment l'impartition des vérifications, la nomination par le Président de la Chambre des représentants d'un vérificateur chargé de vérifier les comptes du BVG; l'établissement des honoraires; l'examen des vérifications exclues du mandat du Vérificateur général; l'application de la loi sur le contrôle aux opérations financières, aux soldes et aux actes et aux omissions à l'extérieur des Fidji.

Les modifications et les nouvelles dispositions de la loi sur le contrôle modifiée ont des répercussions considérables pour le BVG. À l'heure actuelle, le BVG n'a pas la capacité de faire les travaux supplémentaires requis. Les vérifications des entreprises commerciales publiques, des établissements commerciaux publics et des entités hors budget de l'État sont données à contrat pour des périodes de trois à cinq ans, pendant que le personnel du BVG se familiarise avec les vérifications et reçoit une formation. Lorsque le personnel du BVG possèdera des compétences dans ces types de vérification, le BVG sera en mesure d'effectuer ses propres vérifications. Par contre, même lorsque le BVG possède l'expertise nécessaire, certaines vérifications sont confiées à des contractuels, car elles doivent être faites en même temps que les vérifications des entités d'État. Toutes les entités gouvernementales, sauf une, ont comme date de fin d'exercice le 31 décembre; par conséquent, les services de vérification doivent être fournis en même temps chaque année pour répondre aux exigences des conseils d'administration des entités et du Parlement.

De plus, selon la loi sur la gestion financière, toutes les entités d'État, dont les ministères et les départements, doivent adopter la comptabilité d'exercice et consolider les comptes de toutes les entités gouvernementales en 2008. La loi sur la gestion environnementale de 2005 oblige le Vérificateur

général à effectuer des vérifications environnementales. Le BVG aura besoin de ressources supplémentaires considérables pour s'acquitter de toutes ces responsabilités.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le BVG :

Fax : ++679 330 44 34
Courriel : evatuloka@connect.com.fj
Site Web : www.oag.gov.fj

Iraq

Formation en contrôle de la privatisation

Deux équipes du personnel du Conseil supérieur de contrôle d'Iraq ont assisté à des séminaires sur le contrôle de la privatisation à Amman, en Jordanie. Le premier séminaire a eu lieu du 23 avril au 4 mai 2006 et le deuxième (atelier de formation des formateurs), du 7 mai au 1^{er} juin 2006; ils ont attiré respectivement vingt et dix participants. L'ISC de Jordanie a collaboré à l'organisation des séminaires, qui ont été rendus possibles grâce à une subvention de 4,8 millions de dollars américains du Programme des Nations Unies pour le développement. La subvention servira aussi à financer d'autres programmes de formation en surveillance et en contrôle.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le Conseil supérieur de contrôle :

Fax : ++9 647 901 312 492
Courriel : bsairaq2@yahoo.com

Malawi

Lancement du site Web du Bureau de contrôle national

En août 2006, le Bureau de vérification national du Malawi (BVN) a lancé son site Web à l'adresse www.nao.mw. Ce

site a été conçu dans le cadre d'un projet de coopération institutionnelle avec le Bureau national de vérification de la Suède. Le projet a été cofinancé par la Norvège et la Suède.

Le site Web vise à mieux sensibiliser et faire connaître le rôle vital que joue le BVN dans la promotion d'une bonne gouvernance, de la transparence et de la reddition de comptes, ainsi que de la saine gestion des finances publiques du Malawi.

Le site Web du BVN donne des renseignements sur le rôle et les responsabilités du BVN, les lois et les règlements, les lignes directrices en matière de vérification, les stratégies, les plans et les rapports du BVN, et le projet de coopération institutionnelle. Il fournit des liens vers ses partenaires de la coopération.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le BVN :

Timothy Mponela, gestionnaire de projet,
Courriel : tmonela@gmail.com
Einar Gorrissen, conseiller à long terme,
Courriel : enar.gorrissen@gmail.com

Malaisie

Décès de l'ancien Vérificateur général

Tan Sri Ahmad Noordin Zakaria, ancien Vérificateur général de Malaisie (1976-1986), est décédé en juin 2006.

Au cours de son mandat en qualité de Vérificateur général, Tan Sri Ahmad Noordin a participé activement à l'ASOSAI à titre de Secrétaire général pendant six ans, de 1981 à 1986. Les Malaisiens le considéraient comme une figure dominante de la fonction publique pour sa contribution à la responsabilisation du secteur public. Ses rapports

détaillés ont eu des répercussions sociales considérables. Ses travaux ont notamment porté sur le renforcement de la loi sur les secrets officiels, le scandale de la société Bumiputra Malaysia Finance (BFM) et la surveillance des élections en Malaisie. Son nom était synonyme de transparence, d'intégrité et de responsabilisation.



Tan Sri Ahmad Noordin

La promotion de la reddition de comptes et de l'intégrité dans le secteur public a valu plusieurs prix à Tan Sri Ahmad Noordin, dont le prix Ramon Magsaysay (1985), le prix Tun Razak (1986) et la médaille d'or de l'intégrité nationale (2000) décernée par Transparency International Malaysia.

Le Département de vérification national obtient le certificat MS ISO 9001:2000

En juin 2006, le Département de vérification national (DVN) de Malaisie a obtenu le certificat MS ISO 9001:2000 pour la vérification des états financiers du gouvernement fédéral et des organismes fédéraux créés par une loi. Le Directeur général de l'Unité de planification de gestion et de modernisation administrative de Malaisie a présenté le certificat au Vérificateur général de la Malaisie, Tan Sri Dato' Setia Ambrin bin Buang. Ce certificat, reconnu à l'échelle

mondiale, fournit aux entités vérifiées et aux parties prenantes une assurance sur la qualité des vérifications des états financiers effectuées par le DVN. Le Département se trouve à l'étape finale de l'obtention du même certificat pour les états financiers des gouvernements d'État, des organismes d'État créés par une loi, des administrations locales d'État et du Conseil religieux islamique.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le DVN :

Fax : ++60 (3) 88 88 97 03
Courriel : jbaudit@audit.gov.my
Site Web : www.audit.gov.my

Malte

Rapport semestriel sur les Comptes publics de 2005

Le Bureau de vérification national de Malte a publié son rapport semestriel sur les comptes publics de 2005. Ce rapport complète son rapport annuel et comprend les constatations des vérifications des états financiers et de la conformité des ministères et des portefeuilles du gouvernement central et des entités publiques non régies par le gouvernement central pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 qui ont été achevées en juin 2006.

Le rapport mentionne des secteurs préoccupants, notamment des montants dûs au gouvernement au titre des cotisations au régime de sécurité sociale, l'absence de documents et de piste de vérification ayant trait à la gestion de la dette publique, des contrôles insuffisants des registres et des présences du temps supplémentaire dans certains ministères, des procédures de contrôle des stocks lacunaires, l'utilisation non autorisée de véhicules du gouvernement et l'absence de conformité complète aux normes internationales sur les rapports financiers de certaines entités publiques. Le rapport fait aussi état

de problèmes de gestion des fonds octroyés par l'Union européenne.

Vérification de gestion des services de jumelage d'emplois et de travailleurs

Le BVN a publié un rapport sur l'efficacité des services de jumelage d'emplois et de travailleurs offerts par la Société de la formation et de l'emploi (SFE) aux chercheurs d'emploi et aux employeurs. Ce rapport présente les résultats d'un sondage auprès des employeurs des secteurs privé et public qui ont utilisé ces services entre septembre 2004 et août 2005. Plus de 70 p. 100 des répondants ont affirmé que la SFE avait amélioré ses services de jumelage d'emplois et de travailleurs, mais la plupart des répondants ont indiqué qu'elle doit faire une meilleure présélection des chercheurs d'emploi. Le rapport mentionne également des problèmes au niveau des cours donnés par la SFE pour former les requérants qui risquent le plus de rester au chômage.

Le rapport décrit les projets conçus pour mettre en œuvre un nouveau système d'information et mieux informer les employeurs des résultats du jumelage. Il recommande des moyens de régler les questions soulevées et de parfaire la gestion et la mise en œuvre des processus et des services de la SFE.

Vérification de gestion de l'Unité de l'observation fiscale

Le BVN a publié son rapport de vérification de gestion de l'Unité de l'observation fiscale (UOF), qui a été mise sur pied pour exécuter la politique fiscale globale du gouvernement et augmenter les recettes fiscales attribuables grâce à une meilleure observation de la loi. Pour mener ses enquêtes, l'UOF dispose d'un personnel professionnel et d'un entrepôt de données complet. Le

rapport du BVN signale cependant que l'UOF a un effectif moins important que celui prévu à l'origine et que les services fiscaux n'ont pas utilisé suffisamment le dépôt de données pour la vérification des contribuables qui posent les risques les plus élevés en matière de perception fiscale. De plus, le manque d'orientation générale donnée par le conseil de gestion de la stratégie et de la politique de l'UOF a affaibli la communication et la coordination entre les diverses autorités de perception fiscale.

Si l'UOF obtient un soutien adéquat de son conseil et une plus grande collaboration de la part des services de perception fiscale, elle sera davantage en mesure de promouvoir les objectifs financiers du gouvernement et de l'aider à instaurer une culture d'observation des règles fiscales.

Pour obtenir un complément d'information sur ces trois rapports, veuillez communiquer avec le BVN :

Fax : ++ 356 21 22 07 08
Courriel : joseph.g.galea@gov.mt
Site Web : www.nao.gov.mt

Népal

Rapport du Contrôleur général

Le rapport du Contrôleur général du Népal pour 2002, 2003, 2004 et 2005 a été déposé au Parlement après que le mouvement populaire eut rétabli, en mai 2006, la Chambre des représentants du Népal, qui avait été dissoute en 2002, et que le Parlement eut reconstitué le Comité des comptes publics. La formation du Comité et ses discussions sur les observations contenues dans le rapport du Contrôleur général contribueront à améliorer la responsabilité financière au Népal.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le Bureau du Contrôleur général :

Fax : ++977-1-4662798
Courriel : oagnep@ntc.net.np,
infoag@most.gov.np,
Site Web : www.oagnep.gov.np

Sénégal

Nouvelle dirigeante de la Cour des comptes

M^{me} Nafi Ngom Keita a été nommée au poste de dirigeante de l'ISC du Sénégal. M^{me} Keita a récemment obtenu son diplôme du programme international canadien de stage (Programme international d'aide à l'amélioration de la gouvernance et de la reddition de comptes). Au cours de son stage au Canada, M^{me} Keita a travaillé au sein d'une équipe de vérification de gestion dans les domaines des services de santé et des services sociaux. Son projet spécial ciblait le secteur des services de santé primaire.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec la Cour des comptes du Sénégal :

Fax : ++221 849 43 62
Courriel : ccomptes@courdescomptes.sn
Site Web : www.courdescomptes.sn

Suède

Nouvelle Vérificatrice générale

M^{me} Karin Lindell occupe la fonction de Vérificatrice générale depuis le 1^{er} août 2006. Elle succède à Kjell Larsson. M^{me} Lindell est avocate et a déjà assumé la fonction de juge. Avant sa nomination comme Vérificatrice générale, elle était Ombudsman des consommateurs et Directrice générale de l'Agence suédoise de la consommation. Elle a aussi été Présidente de la Commission nationale des plaintes des consommateurs. De 1982 à 1996, elle a travaillé au *Riksdag* (Parlement

suédois) en qualité de secrétaire du Comité permanent de l'assurance sociale et du Comité permanent du droit civil. M^{me} Lindell, qui a également dirigé plusieurs enquêtes gouvernementales, a été membre du conseil d'administration de l'Autorité suédoise de supervision financière et de l'Administration nationale de l'alimentation. Elle a de plus assumé la présidence du conseil d'administration de l'université Gotland.



M^{me} Karin Lindell

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le Bureau du Contrôleur général de la Suède :

Fax : ++46 (8) 51 71 41 11
Courriel : int@riksrevisionen.se
Site Web : www.riksrevisionen.se

Trinité-et-Tobago

Nomination de la nouvelle Vérificatrice générale

M^{me} Sharman Ottley a été choisie pour occuper le poste de Vérificatrice générale de Trinité-et-Tobago après le départ à la retraite de M^{me} Joycelyn Thompson. De 1983 à 2005, M^{me} Ottley était Vérificatrice générale adjointe. À ce titre, elle a assumé diverses fonctions et, à titre intérimaire, la direction de divisions responsables de la vérification des comptes. M^{me} Ottley a été un membre actif de la CAROSAI

à titre d'administratrice et a préparé des rapports financiers et des budgets pour la CAROSAI.



M^{me} Sharman Ottley

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le Service du Vérificateur général :

Fax : ++1 (868) 625 53 54
Courriel : csai@opus.co.tt
Site Web : www.auditorgeneral.gov.tt

Tuvalu

Nouveau vérificateur général

M. Isaako K. Kine a été nommé Vérificateur général en mai 2005. Le Bureau a entamé un processus de recrutement d'un conseiller du Vérificateur général par l'intermédiaire de l'AusAID, le programme d'aide à l'étranger du gouvernement australien. Le conseiller doit entrer en fonction au plus tard en novembre 2006. Un programme d'aide multilatérale de l'Australie financera ce poste.

L'ancien Vérificateur général, Lotoala Metia, a donné sa démission en septembre 2004 pour présenter sa candidature à un poste dans le secteur public, mais il n'a pas été élu. Au cours de l'élection générale de 2006, il a remporté un siège et a été nommé ministre des Finances en août 2006.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le Ministère du Vérificateur général de Tuvalu :

Fax : ++688 201 33
Courriel : auditorgeneral@tuvalu.tv

Vietnam

Nouveau Vérificateur général du Vietnam

En juin 2006, l'Assemblée nationale du Vietnam a élu M. Vuong Dinh Hue au poste de Vérificateur général du Vietnam. Ce dernier succède à M. Do Binh Duong, maintenant retraité. M. Vuong a été Sous-vérificateur général du Vietnam de 2001 à 2006. De 1999 à 2001, il a été Vice-recteur de l'université des finances et de la comptabilité du Vietnam. Il a aussi été Vice-président de l'Association des comptables et des vérificateurs du Vietnam. M. Vuong détient un baccalauréat en finances et comptabilité et un doctorat en économie de l'université d'études économiques de Bratislava.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le Bureau du vérificateur général d'État :

Fax : ++84 (4) 556 45 17
Courriel : vietnamsai@hn.vnn.vn
Site Web : www.kiemtoannn.gov.vn



Source : NOAA Photo Library, California Seismic Safety Commission, U.S. Geological Survey, FEMA, PhotoAlto, Photodisc.

L'aide en cas de catastrophes : Symposium international sur le contrôle des aides en réponse au tsunami

Helen H. Hsing, Government Accountability Office des États-Unis

Le 20 juin 2006, la Cour des comptes d'Autriche et le Secrétariat de l'INTOSAI ont accueilli le Symposium international consacré au renforcement du contrôle des comptes publics à l'échelle internationale : contribution de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques par le contrôle des aides octroyés en réponse au tsunami. Le Symposium, qui s'est déroulé dans l'enceinte du Parlement autrichien à Vienne, a réuni des délégués de 24 pays, ainsi que des participants et des observateurs des ISC, des Nations Unies, de la Banque mondiale, du Parlement européen, de la Commission européenne, de la Cour des comptes européenne, du gouvernement autrichien et des universitaires du pays.

Cérémonie d'ouverture

Divers dignitaires ont accueilli les délégués au Symposium. Le Président de la République fédérale d'Autriche, Heinz Fischer, et le vice-maire de Vienne, Grete Laska, ont tenu deux réceptions. Et le Président du Parlement autrichien, Andreas Kohl, a ouvert le Symposium. Dans son discours d'ouverture, le Président de la Cour des comptes d'Autriche et secrétaire général de l'INTOSAI, Josef Moser, a remercié M. Kohl de son aide et les participants, y compris ses collègues de l'INTOSAI, de leur appui indéfectible.

M. Moser a décrit les circonstances qui ont mené à la tenue du Symposium — le tremblement de terre et le tsunami de 2004 et la réponse sans précédente au lendemain de ces catastrophes. L'INTOSAI a lancé une initiative relative au tsunami en janvier 2005 pour donner l'assurance aux victimes et aux principaux pays donateurs que les aides sont gérées comme il se doit et utilisées aux fins prévues. De même, la *Task Force* sur l'obligation de rendre compte et le contrôle des aides en cas de catastrophes de l'INTOSAI (la *Task Force* sur le tsunami) a été créée en novembre 2005. M. Moser a indiqué que le Symposium visait à mettre en commun et à diffuser de l'information sur les nouveaux enjeux que doivent relever les institutions supérieures de contrôle des finances publiques et à faire connaître les dates butoirs fixées par l'INTOSAI pour mettre en œuvre l'obligation de rendre compte et contrôler les aides en cas de catastrophes.

Le thème central du Symposium a été décliné en cinq grands sous-thèmes : l'importance de la coopération mondiale; les difficultés liées à la surveillance et à l'évaluation des initiatives de secours et de reconstruction; l'initiative relative au tsunami de l'INTOSAI; les leçons tirées; et les pratiques exemplaires.

L'importance de la coopération mondiale

Un certain nombre de participants au Symposium ont décrit la manière dont l'accélération de la mondialisation au XXI^e siècle faisait évoluer le rôle traditionnel des ISC dans le secteur du contrôle des comptes publics. Plus particulièrement, ils ont fait remarquer que les ISC devaient faire face à des réformes dans le secteur

N.D.R.L.

Au lendemain du tsunami de décembre 2004, l'INTOSAI a établi la *Task Force* sur l'obligation de rendre compte et le contrôle des aides en cas de catastrophes. Elle vise à accroître la reddition de comptes et la transparence des aides octroyées en réponse aux catastrophes en établissant une piste mondiale du contrôle pour l'aide relative au tsunami et en formulant des pratiques exemplaires à l'intention des ISC et des autres acteurs qui permettront de définir une stratégie de contrôle avant une catastrophe. Cet article résume les résultats d'un symposium international récemment organisé par l'INTOSAI qui portait sur la contribution de l'INTOSAI au contrôle des aides octroyées en réponse au tsunami. Le deuxième article décrit l'utilisation qui est faite de l'information géographique lors de la planification, la surveillance et le contrôle des flux d'aides en cas de catastrophes.

public qui sont attribuables à l'évolution de la perception du rôle joué par l'État et aux ramifications internationales de plus en plus grandes des questions liées au contrôle public. Les participants ont convenu, dans l'ensemble, que les ISC et les institutions supranationales de contrôle doivent coopérer lorsqu'elles participent à des projets qui nécessitent des ententes conjointes et multinationales de contrôle.

Gerard McGovern de la Commission européenne a indiqué que les 25 membres de la Commission s'étaient engagés à fournir une aide financière de plus de 2 milliards d'euros et que la Commission gérait 473 millions d'euros de cette aide. En décembre 2005, des représentants de divers pays touchés par le tsunami, ainsi que des représentants de haut niveau de la Commission européenne et du Conseil de l'Union européenne, des Nations Unies, de la Banque mondiale et d'organisations non gouvernementales (ONG) européennes se sont rencontrés pour examiner les efforts humanitaires et de reconstruction déployés par l'Union européenne. Ils ont constaté ce qui suit : des efforts supplémentaires sont nécessaires pour assurer une coordination renforcée entre les organisations multilatérales et bilatérales qui viennent en aide aux victimes de catastrophes; la qualité du leadership aux niveaux décisionnaires dans les pays sinistrés faisait une grande différence dans l'aide apportée; les donateurs doivent alléger le fardeau des acteurs locaux sans miner l'obligation de rendre compte; et il faut définir une stratégie claire de communication pour les donateurs afin de mieux gérer les attentes.

Shabir Cheema des Nations Unies a fait remarquer que l'INTOSAI était devenue un instrument clé de la gouvernance publique à l'échelle mondiale. Il a également décrit les activités de contrôle des aides en cas de catastrophes menées par l'ONU :

- Le Groupe de vérificateurs de l'ONU prévoit publier un rapport au plus tard en novembre 2006 sur le contrôle des aides octroyées en réponse au tsunami. Ce rapport regroupera les rapports de contrôle par organisme et présentera les enseignements tirés et des recommandations en vue d'apporter des améliorations.
- Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU coordonne un examen complet des activités onusiennes liées à l'aide en cas de catastrophes.
- Une Coalition pour l'évaluation des opérations de secours et de relèvement après le tsunami a été mise sur pied. Elle regroupe 50 membres, notamment les agences onusiennes, les ONG et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Cette coalition, qui est financée par les donateurs, exécute des évaluations spécifiques concernant des organismes et des évaluations thématiques conjointes.
- Le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU participe activement à la surveillance des efforts humanitaires déployés en réponse au tsunami et coordonne ses activités avec le Groupe des vérificateurs.

La surveillance et l'évaluation des initiatives de secours et de reconstruction

Le commissaire Anton Mair du ministère autrichien des Affaires étrangères a décrit l'expérience de son gouvernement dans la surveillance et l'évaluation des initiatives de secours et de reconstruction financées par l'agence autrichienne de développement. À la suite de cette présentation, le secrétaire d'État du portefeuille autrichien des Finances, Alfred Finz, a discuté du financement des aides en cas de catastrophes et des mécanismes de contrôle.

Josef Isensee, professeur de droit public de l'Allemagne, a fait état des difficultés qu'il fallait aplanir pour exécuter des contrôles dans le secteur public lorsque les

contrôles concernent des fonds transfrontières. Il a fait remarquer que les ISC des pays donateurs font face à un obstacle en droit international — la souveraineté territoriale —, car les fonds sont dépensés à l'extérieur des limites des territoires souverains des pays donateurs. Dans ces cas de figure, une institution de contrôle ne peut pas imposer ses propres lois ni normes nationales. En lieu et place, elle doit respecter les caractéristiques uniques de l'organisation contrôlée. Il a déclaré que ce secteur est si nouveau qu'il n'y a pas de cadre juridique ni de pratiques établies pour guider les contrôleurs. Il a souligné que plus les problèmes de contrôle étaient graves dans un endroit précis, plus il était nécessaire pour le pays donateur d'établir des mesures préventives. Selon M. Isensee, la législation nationale prévoit que les contrôleurs doivent se fier à leur instinct et faire preuve d'intuition, d'imagination, de sagesse et — par-dessus tout — de vigilance et de prudence pour détecter les fraudes et assurer la régularité et la rationalité de l'utilisation des fonds.

Initiative de l'INTOSAI visant le tsunami

Le Contrôleur général de la Hongrie et président du Comité directeur de l'INTOSAI, Arpád Kovács, a donné en exemple l'initiative relative au tsunami pour démontrer comment le plan stratégique de 2005-2010 se traduit par des actions concrètes. Plus spécifiquement, il a indiqué qu'il avait communiqué avec les ISC des pays les plus sinistrés par le tsunami, ainsi que les principaux pays donateurs, pour établir une plateforme internationale conjointe en vue de mettre en commun les capacités et les compétences techniques dans le secteur du contrôle international des comptes publics. En avril 2005, les délégués qui participaient à la conférence internationale sur la promotion de la reddition de comptes financière dans la gestion des fonds, coparrainée par l'ISC d'Indonésie et la Banque asiatique de développement, ont donné leur appui à l'initiative de l'INTOSAI. Cela s'est traduit par la création de la *Task Force* de l'INTOSAI sur le tsunami.

Le président de la Cour des comptes européenne, Hubert Weber, a donné son appui à l'INTOSAI et discuté du rôle de la Cour des comptes dans le contrôle des aides en cas de catastrophes, y compris sa participation aux travaux de la *Task Force* de l'INTOSAI sur le tsunami. Il a présenté les résultats d'un rapport que la Cour venait juste de terminer sur l'aide humanitaire apportée par la Commission européenne en réponse au tsunami¹, qui est disponible sur le site Web de la Cour (www.eca.eu.int).

La présidente de la *Task Force* de l'INTOSAI sur le tsunami, Saskia Stuiveling, a fait rapport sur les activités de la *Task Force*, qui réunit actuellement les représentants de 17 ISC (Afrique du Sud, Australie, Autriche, Corée (République de), Danemark, États-Unis, France, Indonésie, Japon, Kenya, Malaisie, Norvège, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni, Sri Lanka, Suède) et de la Cour des comptes européenne. Elle vise à établir une piste de contrôle pour l'aide relative au tsunami puis, en fonction des leçons apprises, à établir des pistes de contrôle possibles pour les aides en cas de catastrophes futures; et à formuler des lignes directrices à l'intention des ISC.

La présidente bénéficie de l'aide de deux vice-présidents : l'ISC de l'Indonésie, qui est chargée de recenser les leçons tirées et partagées, et l'ISC de la Corée, qui est chargée de traduire ces leçons en lignes directrices et en pratiques exemplaires. Cette mise en commun de l'information sera facilitée par des réunions et le site Web créé par la *Task Force* (www.intosai-tsunami.org) [en anglais seulement]. La *Task Force* prévoit présenter son rapport provisoire au Comité directeur de l'INTOSAI en novembre 2006 et lors du XIX^e INCOSAI en 2007.

¹ Rapport spécial n°3/2006 relatif à l'aide humanitaire apportée par la Commission européenne en réponse au tsunami, accompagné des réponses de la Commission (Cour des comptes européenne : 2006/C 170/01).

Le président du Conseil supérieur de contrôle (BPK) de la République d'Indonésie et vice-président de la *Task Force*, Anwar Nasution, a fait rapport sur les activités du Conseil, qui est l'ISC d'Indonésie. Il a estimé que l'aide versée par les donateurs en faveur de la reconstruction dans les régions sinistrées par le tsunami se chiffrait à 6 milliards de dollars US, dont 96 p. 100 provenaient de la communauté internationale. Le BPK a formé deux équipes en 2005 pour exécuter un contrôle financier de l'étape des secours. Ce contrôle, qui a été terminé en avril 2006, a permis de relever plusieurs lacunes, notamment une coordination inefficace, ainsi que des faiblesses dans les structures organisationnelles, la mise en œuvre, l'évaluation et les rapports redditionnels. Le BPK a aussi constaté l'absence de systèmes comptables adéquats pour enregistrer les fonds et les moyens logistiques octroyés par les donateurs locaux et internationaux, et faire rapport à cet égard. M. Nasution a souligné le rôle crucial du BPK pour assurer l'efficacité des efforts de secours et de reconstruction et il a appelé de ses vœux le resserrement de la coopération entre les diverses ISC pour échanger des expériences, des méthodes, des stratégies et des approches.

Leçons apprises

Les récentes catastrophes ont incité les ISC des pays donateurs et bénéficiaires, de même que les institutions nationales et multinationales, à mener des études ou des contrôles. Le Contrôleur général des États-Unis, David Walker, a fait rapport sur (1) les constatations du Government Accountability Office (GAO) des États-Unis formulées dans les rapports sur les secours aux victimes du tsunami en Asie orientale et les secours aux victimes des ouragans sur la côte du Golfe américain; (2) la nécessité pour les États et les ISC de collaborer, de mettre en commun leurs compétences et de définir de nouvelles stratégies et solutions pour régler des problèmes complexes; et (3) les mesures complémentaires qui doivent être prises pour veiller à ce que les dons soient bien dépensés. Il a souligné que le succès de la reconstruction d'une région, qu'il s'agisse de Banda Aceh ou de la Nouvelle-Orléans, reposait sur une série de mesures incitatives, de mécanismes de transparence et de reddition de comptes renforcés. Les travaux du GAO, ainsi que d'autres études faites par les ISC, ont permis de constater la nécessité d'établir des plans nationaux de préparation aux catastrophes détaillés ainsi que des mesures pour mener des actions publiques rapides en cas d'urgences. À la lumière de ces premières constatations et observations, la Task Force de l'INTOSAI sur le tsunami a recensé des exemples de problèmes généraux liés à l'harmonisation (par exemple, une grande variété de définitions, de mécanismes de reddition de comptes et d'accords de contrôle), à la coordination (par exemple, des interventions internationales non coordonnées), à la coopération (par exemple, une concurrence féroce parmi les donateurs internationaux pour les fonds).

Pratiques exemplaires

Pour résumer les constatations du Symposium, la Cour des comptes d'Autriche et le Secrétariat général de l'INTOSAI ont préparé la déclaration de Vienne. Ce document recense des pratiques exemplaires dans trois secteurs : coordination internationale; contrôles internes et gouvernance; et passation de marchés et gestion et surveillance des projets de secours.

Pour obtenir un complément d'information sur le symposium, y compris les documents présentés, voir le site Web de l'INTOSAI : www.intosai.org, sous Symposium international — 2006.



Source : NOAA Photo Library, California Seismic Safety Commission, U.S. Geological Survey, FEMA, PhotoAlto, Photodisc.

L'aide en cas de catastrophes : l'information géographique au service des contrôleurs

Karola Rentenaar, Cour des comptes des Pays-Bas, et Jacquelyn Williams-Bridgers, Government Accountability Office des États-Unis

Pour contrôler avec efficacité et efficacie les aides en cas de catastrophes, il faut établir une piste de contrôle pour suivre les flux complexes de l'aide humanitaire. Plusieurs facteurs — la multitude de donateurs et de pays bénéficiaires; le mélange et la division de l'aide financière; l'absence de coordination, de coopération et d'harmonisation — peuvent entraver la reddition de comptes et mener au gaspillage, à la concurrence, à la fraude et à la corruption. Dans ce contexte, les contrôles contribuent à répondre aux questions suivantes :

- **Confiance** : L'aide promise a-t-elle été versée? L'aide a-t-elle donné lieu à des dépenses appropriées?
- **Régularité** : L'aide a-t-elle été dépensée aux fins prévues?
- **Efficacité** : L'aide a-t-elle été dépensée avec le plus d'efficacité possible?
- **Efficacité** : L'aide a-t-elle été dépensée avec le plus d'efficacité possible?

Cet article explique comment le système d'information géographique (SIG) — qui associe du matériel, des logiciels et des données informatiques pour saisir, gérer, analyser et afficher de l'information à référence spatiale — peut fournir l'information nécessaire pour répondre à ces questions. Ces systèmes servent déjà à l'exécution de contrôles. En associant l'information géographique à d'autres données sur l'aide en cas de catastrophes, il est possible de mieux surveiller et suivre les flux de l'aide et de visualiser les zones les plus susceptibles de connaître des gaspillages, de la concurrence, de la fraude et de la corruption. Visualiser ces risques pourrait permettre de cibler avec plus d'efficacité et d'efficacie les maigres ressources de contrôle que possèdent les ISC des pays donateurs et bénéficiaires.

Utiliser l'information géographique lors de l'exécution de contrôles

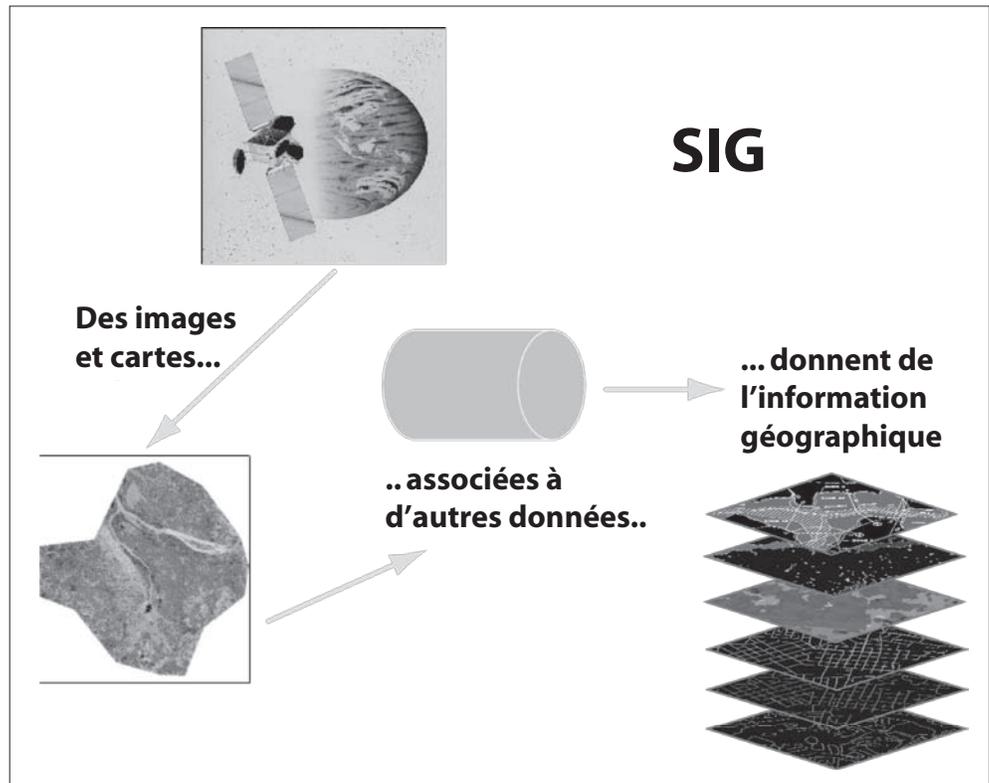
Comme le montre le diagramme 1, le SIG associe des informations provenant de diverses sources (par exemple, des photos, des cartes et des données), pour établir des liens entre l'information et un emplacement géographique et permettre de visualiser ces liens. Dans un SIG, les données sont regroupées dans un « géocode » — soit un code géographique servant à déterminer l'emplacement d'un point ou d'une zone sur la planète. La plupart des applications du SIG fonctionnent à partir d'un plan numérique. Un SIG peut aussi être utilisé avec une combinaison d'images satellitaires, même si cet usage n'est pas encore répandu. Le SIG fournit de l'information importante sous forme de graphiques — le mode de fonctionnement du cerveau humain — en établissant des liens plus évidents que ne le feraient des colonnes de chiffres ou, au mieux, des diagrammes colorés. De cette manière, un SIG permet aux usagers de voir les régions, les comtés, les voisinages et leurs habitants avec une clarté sans pareille. Il présente l'information

N.D.R.L.

La *Task Force* de l'INTOSAI sur l'obligation de rendre compte et le contrôle des aides en cas de catastrophes s'emploie à établir une piste mondiale du contrôle pour l'aide relative au Tsunami en établissant des stratégies pour utiliser des informations géographiques dans le cadre de la planification, de la surveillance et du contrôle des flux d'aide. Les auteurs du présent article, qui sont tous deux membres de la *Task Force*, décrivent l'utilité des systèmes d'informations géographiques à cette fin.

couche par couche — par exemple, les tendances démographiques, les niveaux de revenus, les tendances du scrutin, les taux de pauvreté, les niveaux de pollution, les épidémies, l’accessibilité à l’Internet — et la manière dont toutes les couches d’information s’imbriquent ensemble. L’utilisateur choisit donc l’information qu’il veut segmenter en fonction des réponses qu’il cherche. C’est donc dire que seule l’imagination limite l’information que peut produire un SIG.

Diagramme 1 : Composantes des systèmes d’information géographique



Les applications du SIG ont été utilisées fréquemment à des fins de contrôle. La Task Force a relevé divers exemples prouvant l’utilité de ces informations.

Contrôle des subventions au logement

La ville de Portland, en Oregon, aux États-Unis, a utilisé le SIG pour aider les résidents défavorisés à trouver un logement à prix abordable et pour assurer l’accessibilité des logements pour une population croissante, de tous les niveaux de revenus. Le bureau du contrôleur municipal a contrôlé les programmes de logements de la ville¹, en recueillant des données sur les dépenses et les résultats obtenus à partir de 17 ensembles de données et en fusionnant ces données avec plus de 3 500 adresses représentant 11 700 unités de logement bénéficiant d’un financement de la ville. Le contrôleur a recensé des unités qui bénéficiaient de subventions dans le cadre de divers programmes municipaux et il a établi la carte de leur répartition géographique

¹ Pour un complément d’information, voir www.portlandonline.com/auditor/index.cfm?a=fbee&c=chbad. [en anglais seulement]

en regroupant des informations qui n'étaient pas disponibles auparavant parce que les programmes de subventions municipaux n'avaient jamais été regroupés dans le cadre d'un contrôle unique.

Contrôler les mécanismes d'admissibilité

Les contrôleurs du Government Accountability Office (GAO) des États-Unis ont utilisé les techniques du SIG pour déterminer que 1 300 localités ne recevaient pas une aide au logement rural, même si elles étaient situées dans les limites géographiques admissibles et respectaient les autres critères. Le GAO a conclu que le gouvernement américain devait changer la définition de « zones rurales » pour mieux recenser les localités qui sont rurales de par leur nature et améliorer les critères d'admissibilité.

Se servir du SIG pour contrôler et gérer les secours en cas de catastrophes

Un SIG est communément utilisé pour la préparation et la gestion des secours en cas de catastrophes. En déterminant l'emplacement géographique exact d'une catastrophe sur un ordinateur et en connectant les données géographiques avec des caractéristiques pertinentes, les événements, les conditions ou les menaces, il est possible d'accélérer et de faciliter les processus décisionnels. Aux États-Unis, les contrôleurs ont utilisé efficacement le SIG pour montrer les sentiers de destruction creusés par les ouragans Katrina et Rita et leurs effets sur la production, le raffinement et le transport du gaz naturel (pipelines) dans les divers États situés en bordure du golfe du Mexique. L'utilisation du SIG a permis aux contrôleurs de présenter, dans un format intéressant sur le plan visuel, le vaste réseau de pipelines, recoupé par des milliers de plateformes gazières et recoupé une nouvelle fois par les tracés des ouragans précédents².

Systèmes de surveillance des aides relatives au tsunami

Si les gouvernements et leurs partenaires chargés de la mise en œuvre intégraient des données exactes dans les outils qu'ils utilisent pour faire le suivi de l'aide, ils pourraient alors constituer des sources d'information essentielles sur le financement, les coûts, les emplacements et les répercussions de l'aide sur les secteurs. Divers systèmes de surveillance et de suivi ont été instaurés pour les aides relatives au tsunami, y compris le Service de surveillance financière du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies et la Base de données sur l'aide au développement établie par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et une société privée.

Le Service de surveillance financière est une base de données mondiale, en temps réel, qui enregistre toutes les aides humanitaires internationales déclarées. Il vise à afficher le total, les sources et l'usage des aides humanitaires dans le monde et pour chacune des crises. Les données qu'il contient sont axées sur les appels globaux et éclair³ parce qu'ils visent les grandes crises humanitaires et que les exigences de financement sont bien définies.

² *Natural Gas: Factors Affecting Prices and Potential Impacts on Consumers* (GAO-06-420T, 13 février 2006).

³ Un appel éclair est un moyen utilisé par divers organismes pour répondre une crise humanitaire soudaine et coordonner leurs actions en présentant un ensemble unique de besoins aux donateurs. Un appel éclair peut devenir un appel global si la crise se poursuit pendant plus de six mois.

Résultat, le Service de surveillance financière peut montrer dans quelle mesure l'aide humanitaire est octroyée aux populations sinistrées en fonction de leurs besoins. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies administre le Service de surveillance financière en utilisant les données fournies par les organisations bénéficiaires ou les donateurs⁴.

La Base de données sur l'aide au développement est une base de données en ligne qui permet d'accéder, en temps réel, à de l'information sur le financement des projets, leur mise en œuvre et les résultats. Pour les pouvoirs publics et les donateurs, la Base de données sur l'aide au développement constitue un outil stratégique personnalisé pour favoriser la coordination, la planification, la gestion opérationnelle et la communication des résultats. Sa capacité de faire le suivi des ressources, dès la création des programmes jusqu'aux résultats, permet de renforcer les capacités de surveillance et de favoriser une meilleure reddition de comptes et une plus grande transparence.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les gouvernements du Sri Lanka, des Maldives, de la Thaïlande et de l'Indonésie ont établi des bases de données nationales sur l'aide au développement. À l'échelon régional, un portail d'informations et un système de bases de données sur l'aide au développement ont été mis en place pour regrouper les données sur les résultats et l'affectation des ressources provenant de chaque pays et les mettre à disposition dans un guichet unique⁵. La force du système de bases de données réside dans le fait qu'il peut être adapté pour appuyer les processus nationaux de planification et de budgétisation, ce qui accroît la probabilité que les données soient exactes et que le système s'inscrive dans la durée.

Lorsque le tsunami a frappé, ces gouvernements possédaient des dossiers incomplets sur l'aide — qui ne contenaient souvent que des protocoles d'entente sur les projets humanitaires. Les systèmes d'informations n'étaient rien de plus que des documents sur papier — ou des données en format Excel sur le suivi des ressources, non des résultats. Les bases de données sur l'aide au développement appartenant au gouvernement contribuent à ouvrir la « boîte noire » de l'aide humanitaire. Elle permettent non seulement de suivre et de surveiller les aides, mais elles fournissent également de l'information sur les résultats obtenus par les projets financés par les aides octroyées en réponse au tsunami. En indiquant les régions où sont concentrés les aides ou les projets, les bases de données sur l'aide au développement montrent aussi (1) les zones qui présentent des risques élevés de connaître des gaspillages, de la concurrence, des fraudes et de la corruption et (2) contribuent à recenser les zones où les besoins des populations sinistrées ne sont pas totalement comblés.

Même si le Service de surveillance financière et la Base de données sur l'aide au développement contribuent à établir une piste de contrôle efficace et efficiente pour les aides octroyées en réponse au tsunami, ils *ne sont pas* des outils de contrôle comme tel et ils restent des projets en chantier. Ces systèmes fournissent certes une meilleure couverture et fiabilité que par le passé, mais les mécanismes de contrôle connexes sont encore en gestation.

Les enjeux futurs à relever

La mise en œuvre d'une stratégie géographique internationale pour planifier, surveiller et contrôler les aides en cas de catastrophes posent plusieurs difficultés. Il faudra répondre aux questions importantes suivantes :

⁴ Pour obtenir un complément d'information, voir www.reliefweb.int/fis.

⁵ Voir www.sunamiTracking.org. [en anglais seulement]

- Doit-on mettre au point un seul système intégré ou tous les acteurs concernés (donateurs, canaux et ceux qui s'occupent de la mise en œuvre) devraient-ils utiliser leur propre système?
- Si un seul système est mis au point, qui devrait en être le propriétaire?
- Si l'on fait appel aux systèmes de divers acteurs, serait-il possible d'établir des liens entre l'information des divers systèmes?
- Comment avoir l'assurance que les données saisies dans le système sont complètes et exactes?
- Devrait-on utiliser un géocode international accepté par tous ou chaque pays et région devrait-il utiliser son propre code postal local?
- Pouvons-nous conclure une entente internationale sur les normes et les définitions?

Conclusions

L'utilisation de l'information géographique dans le cadre de contrôles des aides en cas de catastrophes est porteuse d'avenir. Et certains systèmes ont d'ores et déjà été mis en œuvre avec succès. Idéalement, un SIG international devrait être créé pour faciliter la coordination, la planification et la surveillance des flux d'aide, de la source jusqu'à la destination, lors de toute catastrophe future. Un tel système pourrait faciliter le contrôle des aides si tous les acteurs internationaux convenaient de l'utilisation des systèmes, de normes uniformes et de définitions communes. Ces ententes devraient mener à la création d'un label pour le contrôle international certifiant que les détenteurs ont dépensé l'aide sous le signe de la transparence, dans un souci de traçabilité et dans le respect des conditions spécifiées dans l'accord international. Le rapport de juillet 2006 de la Coalition pour l'évaluation des opérations de secours et de relèvement après le tsunami⁶ a tiré des conclusions semblables.

La *Task Force* de l'INTOSAI aimerait inviter les collègues d'autres ISC à lui communiquer des exemples de leur utilisation de l'information géographique dans le cadre du contrôle des aides en cas de catastrophes, et à ainsi contribuer à l'élaboration d'une méthode pour ces contrôles.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec Karola Rentenaar, de la Cour des comptes des Pays-Bas à k.rentenaar@rekenkamer.nl ou visiter le site Web de la Task Force : www.intosai-tsunami.org. [en anglais seulement]

⁶ *Point Evaluation of the International Response to the Indian Ocean Tsunami: Synthesis Report* (Londres, juillet 2006) et *Funding the Tsunami Response* (Londres, juillet 2006). Les deux rapports sont disponibles à www.tsunami-evaluation.org

Obtenir des résultats dans le secteur public avec l'aide de partenaires du secteur privé — Point de vue de la Nouvelle-Zélande

Liz Buttimer, vérificatrice principale du rendement, Bureau du contrôleur et vérificateur général, Nouvelle-Zélande

En Nouvelle-Zélande, le recours aux partenariats pour renouveler l'infrastructure du secteur public et assurer la prestation de services publics est un phénomène assez nouveau¹. On note cependant un intérêt accru pour cette approche, surtout de la part des administrations locales et du secteur des transports.

Comme les partenariats comportent des risques particuliers, le Vérificateur général de la Nouvelle-Zélande a décidé de passer à l'action — alors que cette forme de contrat n'en était qu'à ses débuts — en publiant des lignes directrices à l'intention des dirigeants et des décideurs du secteur public. Ces lignes directrices ne font pas la promotion des partenariats ni ne s'y opposent. Elles ont comme objet principal de décrire les principales questions que le gouvernement dans son ensemble et les différents organismes publics doivent prendre en considération².

Pour élaborer ces lignes directrices, le Bureau du contrôleur et vérificateur général (BCVG) s'est penché sur des projets réalisés en Nouvelle-Zélande et l'expérience de pays comme le Royaume-Uni et l'Australie, où les partenariats sont bien implantés dans le secteur public.

Initialement, le BCGV prévoyait se concentrer sur les partenariats public-privé (PPP) —c'est-à-dire, les ententes qui prévoient l'utilisation d'un financement fourni par une partie du secteur privé (habituellement un consortium) pour construire et acquérir des installations afin d'assurer des services, souvent pour une période de plus de 30 ans. Mais il existe en Nouvelle-Zélande différents types d'ententes, allant des franchises et des coentreprises aux PPP, lesquelles exigent que les organismes du secteur public considèrent des questions semblables. Par conséquent, le BCGV a élargi le champ de ses lignes directrices pour inclure toutes ces ententes.

La première partie de la directive du BCGV examine les questions à prendre en considération du point de vue du gouvernement. Dans les pays où les partenariats conclus en vertu de contrats à long terme et le financement privé sont bien établis, on constate que les gouvernements, avec le soutien de tous les partis politiques, sont déterminés à fournir une orientation et des directives. Trois importantes questions qui doivent retenir l'attention des gouvernements nationaux sont le leadership, l'expertise et le développement des marchés.

N.D.R.L.

N.D.R.L. L'auteur est actuellement en détachement de l'Audit Commission du R.-U. à l'ISC de la Nouvelle-Zélande.

¹ Les partenariats comportent des relations contractuelles qui profitent aux parties tant du secteur public que privé et misent sur la collaboration pour atteindre des résultats dans le secteur public.

² Les lignes directrices, *Achieving Public Sector Outcomes with Private Sector Partners*, se trouve sur notre site Web à www.oag.govt.nz.

Les ententes de partenariat nécessitent un investissement considérable (monétaire et non monétaire) des parties, tant du secteur public que privé. Il est peu probable que le secteur privé soit intéressé à investir dans de grands projets à long terme du secteur public si l'incertitude sur le plan politique est une source de risques importants. Au Royaume-Uni, on remarque qu'un plus grand nombre de contrats ont été financés par le secteur privé³ lorsque le ministère de l'Économie et des Finances était responsable de leur direction. En Australie, l'État de Victoria a mis en place Partnerships Victoria⁴ pour gérer l'approche adoptée par le gouvernement à l'égard des PPP. Partnerships Victoria a élaboré une politique qui définit clairement les conditions dans lesquelles il appuie les PPP.

Les organismes publics ont besoin d'expertise pour mettre en place des ententes de partenariat réussies. Sans une telle expertise, ces organismes font face à d'importants risques. Le gouvernement central du Royaume-Uni et les gouvernements des États australiens ont mis en place des ressources au niveau central pour aider les organismes publics à conclure des contrats de partenariat comportant un financement privé. Partnerships Victoria a produit de nombreuses lignes directrices sur tous les aspects du processus, de la préparation de l'analyse de rentabilisation initiale à la gestion du contrat de PPP après son attribution. Partnerships UK, un bassin central d'experts en PPP et en CFP des secteurs public et privé, fournit avec le secteur public des connaissances et des compétences.

Pour que le processus soit concurrentiel, il faut que suffisamment d'entreprises du secteur privé y prennent part. Lorsque des investissements privés sont nécessaires, il importe aussi d'évaluer l'intérêt des principales institutions financières nationales et internationales. Le gouvernement australien a créé un Forum national des PPP afin de produire une réserve de projets —, qui constitue une base de données nationale sur les projets futurs que les entreprises du secteur privé peuvent utiliser pour évaluer la gamme des possibilités et préparer leurs soumissions, le cas échéant.

La deuxième partie de la directive du BCVG porte sur les questions dont les organismes publics doivent tenir compte avant de prendre la décision de conclure des ententes de partenariat.

Les organismes publics sont, en bout de ligne, responsables de la prestation des services publics et ils ne peuvent transférer cette responsabilité au secteur privé. L'organisme public doit absolument fournir des motifs valables pour justifier le recours au partenariat, gérer sa mise en œuvre et son fonctionnement à long terme, et rendre des comptes au public.

Les organismes publics doivent préparer une analyse de rentabilisation détaillée pour justifier leurs décisions. La directive du BCVG renferme une liste complète

³ Les contrats financés par le privé (CFP) sont définis par le ministère de l'Économie et des Finances comme des ententes par lesquelles le secteur public s'engage à acheter du secteur privé des services de qualité, comportant des extrants précis, dans une perspective à long terme, ... y compris à maintenir ou à construire l'infrastructure nécessaire. *Public Private Partnerships : The Government's Approach*, ministère de l'Économie et des Finances, 2000.

⁴ Partnerships Victoria est un service du ministère de l'Économie et des Finances.

de questions à examiner lors de l'analyse de rentabilisation. Les organismes doivent notamment expliquer comment l'entente de partenariat contribuera à la réalisation de leur vision et de leurs objectifs en matière de politiques, fournir des preuves de l'engagement de la haute direction et avoir des mécanismes redditionnels et de gouvernance satisfaisants.

Il faut aussi se demander si l'entente de partenariat sert l'intérêt public. La politique du secteur public peut exiger que le secteur public fournisse directement certains services. Le gouvernement central du Royaume-Uni et les gouvernements des États de l'Australie ont déterminé quels sont les services qui devraient être offerts par l'État et non par l'intermédiaire de PPP ou de CFP. Ce sont notamment les services publics essentiels comme les services cliniques dans les hôpitaux et l'enseignement dans les établissements d'enseignement publics.

Il faut trouver un compromis entre la reddition de comptes et la transparence nécessaires et le besoin de préserver le secret des affaires et la capacité de veiller au maintien des services essentiels en cas de manquement de la partie du secteur privé.

Initialement, les PPP en Australie et des CFP au Royaume-Uni avaient pour objet principal de promouvoir la construction d'une nouvelle infrastructure publique et d'obtenir un financement « hors bilan ». Mais les gouvernements de ces deux pays affirment maintenant qu'il s'agit avant tout d'obtenir la meilleure valeur possible par rapport aux autres solutions possibles. L'évaluation de l'utilisation optimale des ressources consiste à évaluer les avantages de l'entente de partenariat par rapport aux coûts. L'optimisation des ressources ne veut pas nécessairement dire des coûts plus bas, étant donné que plusieurs avantages peuvent justifier des coûts plus élevés.

Lors de l'évaluation de l'optimisation des ressources, il importe d'envisager le partage des risques entre les parties. Le partenariat oblige les parties à préciser clairement les risques et leurs coûts. Les risques seront vraisemblablement associés à la conception et à la construction, au fonctionnement et à l'entretien, à la demande des utilisateurs et à la production de revenus, à la technologie et à l'obsolescence, de même qu'aux changements d'ordre législatif et politique.

Les gouvernements de l'Australie et du Royaume-Uni conviennent que c'est la partie qui est le mieux en mesure de gérer les risques qui devrait les assumer. Le transfert de risques inappropriés à la partie du secteur privé ne ferait probablement qu'augmenter les coûts de l'entente.

Une évaluation de l'optimisation des ressources devrait aussi porter sur l'ampleur du projet par rapport aux coûts d'opération. De nombreuses ententes de partenariat sont complexes, et le besoin de lancer des appels d'offres qui prennent beaucoup de temps et de préparer des documents contractuels complexes peut avoir une grande incidence sur les coûts. Ceux-ci doivent être évalués en fonction de la valeur totale du projet et des avantages qui découleront d'un partenariat. Les gouvernements de l'Australie et du Royaume-Uni ont donné des avis sur la valeur monétaire des projets qui se prêtent à une telle approche.

Les organismes publics doivent aussi étudier les coûts sur toute la durée de vie de l'actif, la possibilité que les PPP permettent avec la prestation de services clés, de se concentrer sur l'utilisation accrue des actifs et l'étendue des innovations (par exemple, les pratiques commerciales et l'application de technologies).

L'évaluation de l'optimisation des ressources peut s'avérer difficile, en particulier dans le cas des projets à long terme pour lesquels il faut formuler des hypothèses. Dans d'autres administrations, les ententes de partenariat ont été critiquées parce qu'on a eu tendance à surestimer les avantages et à sous-estimer les coûts.

L'organisme public doit savoir que l'attribution du contrat ne signifie pas qu'il n'a plus de responsabilités. En effet, les parties des secteurs public et privé doivent assurer une gestion efficace du contrat pendant la durée de l'entente de partenariat. L'organisme public doit en outre tenir compte de la nécessité d'avoir un personnel expérimenté pour gérer les relations avec la partie du secteur privé, les utilisateurs des services et les autres parties intéressées, et de se doter de mécanismes de gestion du rendement, des risques, des actifs, des paiements et des modifications apportées au contrat.

Une gestion de contrat inadéquate peut entraîner une hausse des coûts pour la partie du secteur public et donc influencer sur la viabilité financière du projet et l'optimisation des ressources.

Enfin, l'organisme public devra probablement faire un effort conscient pour changer sa culture s'il a favorisé une approche de pleine concurrence, mais qui pourrait être une source de conflits, pour la passation du contrat. Le travail en partenariat exige que les parties nouent une relation à long terme qui soit mutuellement profitable. Chaque partie doit comprendre les buts et les objectifs de l'autre partie et comment les atteindre. Les parties doivent aussi s'efforcer de régler ensemble leurs problèmes plutôt que d'exercer des recours juridiques.

Pour de plus amples informations, prière de communiquer avec l'auteur à : lizbuttimer@oag.govt.nz.

Profil : Le Bureau du vérificateur général du Népal

Ramesh R. Satyal, Sous-vérificateur général

Le Bureau du vérificateur général du Népal s'est donné pour projet d'améliorer la gouvernance en favorisant la reddition de comptes et la transparence dans le secteur public. Il s'emploie à exécuter des contrôles fiables, efficaces et indépendants en vue d'optimiser l'efficacité de la gestion et de l'utilisation des ressources publiques.

Le vérificateur général

Aux termes des dispositions de la constitution du Népal de 1990, Sa Majesté le Roi nomme le vérificateur général (VG), sur recommandation du Conseil constitutionnel qui réunit le premier ministre, les présidents de la Chambre des représentants et de la Chambre haute, le président de la Cour suprême et le chef de l'opposition à la Chambre des représentants. Cependant, une nouvelle constitution provisoire est actuellement en chantier. En mai 2006, le Parlement népalais a émis une proclamation, en réponse aux manifestations publiques, qui prévoit que tous les droits législatifs seront confiés au Conseil des ministres. En vertu de cette disposition, le prochain vérificateur général ne sera pas nommé par le roi, mais par le Conseil des ministres, sur recommandation d'une commission parlementaire.

Le vérificateur général est nommé pour un mandat renouvelable de six ans. Les candidats à ce poste doivent être titulaires d'un baccalauréat délivré par une université reconnue et posséder au moins cinq années d'expérience à titre de « fonctionnaire spécial » au sein de l'administration publique ou plus de 15 années d'expérience dans le secteur de la comptabilité. Les candidats doivent avoir entre 45 et 65 ans et ne pas appartenir à un parti politique.

Indépendance

De par la constitution, le vérificateur général jouit d'une complète indépendance. Et ses conditions d'emploi et sa rémunération ne peuvent être modifiées au cours de son mandat. Le budget annuel du Bureau du vérificateur général est octroyé directement à même le Trésor public, sans la tenue d'un vote parlementaire. Le mandat du vérificateur prend fin uniquement dans les circonstances suivantes : le titulaire a atteint 65 ans; il présente une lettre de démission par écrit; il meurt durant son mandat; ou il est démis de ses fonctions par un juge de la Cour suprême en raison de son incompétence, d'une inconduite ou d'un manquement à ses obligations dans l'exercice de ses fonctions. Une résolution doit être adoptée aux deux tiers de la majorité de la Chambre des représentants et approuvée par le roi pour pouvoir révoquer le vérificateur général.

En dépit de son indépendance, le vérificateur général relève, dans une certaine mesure, du gouvernement pour approuver son budget annuel et doter en personnel son bureau. Ainsi, le ministère des Finances accorde les crédits

budgetaires et le vérificateur général est tenu d'embaucher les candidats qui sont choisis et recommandés par la Commission de la fonction publique, un organisme constitutionnel autonome qui est chargé de pourvoir les postes dans l'administration publique.

Droits et devoirs du vérificateur général

La constitution de 1990 et la Loi sur la vérification de 1991 prévoient que le vérificateur général a les droits et les devoirs suivants :

- contrôler tous les conseils constitutionnels, tous les bureaux gouvernementaux, tous les tribunaux, les services policiers et l'armée du Népal, les entités juridiques (entreprises du secteur public ou entreprises commerciales gouvernementales) qui appartiennent en tout à l'État, et toutes autres entités que le vérificateur est tenu de contrôler aux termes de toute disposition de toute autre loi;
- accepter la nomination d'un vérificateur pour les entités juridiques appartenant presque entièrement à l'État;
- formuler des directives à l'intention des bureaux gouvernementaux et des entités juridiques sur le traitement comptable et assurer la régularité de la comptabilité;
- approuver les dossiers comptables qui doivent être tenus par tous les bureaux gouvernementaux;
- présenter à Sa Majesté le Roi des rapports annuels, de même que les travaux effectués au cours de l'année, qui contiennent ses observations, ses commentaires et ses recommandations (les rapports sont aussi présentés au Parlement).

Au cours d'un contrôle, le vérificateur général peut également exercer, au besoin, les pouvoirs suivants :

- examiner le statut des programmes et des projets qui sont exécutés grâce à des subventions publiques;
- demander aux entrepreneurs retenus par l'État de fournir tous les documents pertinents et les pièces justificatives requises pour des contrats donnés;
- retenir les services, par contrat, de spécialistes pour des services de contrôle.

Stratégies de vérification

Le système de contrôle népalais repose sur la constitution et la Loi sur la vérification, qui prévoient les trois types de contrôles suivants :

- **Contrôle de la conformité** : Ces contrôles examinent les opérations financières, conformément aux principes établis, en vue de déterminer si les crédits budgétaires alloués, les règles et les règlements financiers et toutes les autres exigences comptables ont été respectés.
- **Contrôle de gestion** : Ces contrôles portent sur tous les aspects de l'économie, de l'efficacité et de l'efficacité des opérations — à savoir si les ressources ont été

utilisées avec efficacité et efficience pour produire au moindre coût des biens et services, dans les plus brefs délais, sans pour autant sacrifier la qualité et la quantité.

- Contrôle de la pertinence : Ces contrôles permettent de déterminer si les opérations sont adéquates du point de vue économique et social; si elles ont été menées avec la prudence voulue et si, de l'avis du vérificateur général, des dépenses ou des contrats imprudents ont donné lieu à des abus de biens sociaux.

Organisation

Outre le vérificateur général, le Bureau compte 465 employés, notamment 4 sous-vérificateurs généraux, 14 vérificateurs généraux adjoints, 42 directeurs, 144 vérificateurs, 166 chefs de mission de vérification et 95 employés de soutien. De plus, bon an mal an, le Bureau du vérificateur général retient les services d'environ 40 à 45 professionnels du secteur privé pour contrôler des projets de l'État et il embauche également des experts-conseils indépendants (ingénieurs et économistes) pour examiner des secteurs donnés qui doivent fait l'objet d'un contrôle de gestion et formuler des conseils à cet égard.

Communication des rapports

Tous les ans, le Bureau du vérificateur général entreprend ses travaux après le 16 juillet qui est la date de clôture de l'exercice. L'une des grandes missions du Bureau est de produire un rapport annuel. Les constatations, les observations et les recommandations du Bureau sont communiquées en deux étapes :

- Des rapports de contrôles préliminaires qui présentent des observations détaillées sont envoyés à chacun des organismes concernés une fois les travaux de contrôle terminés. Les organismes disposent de 35 jours après avoir reçu le rapport pour répondre au Bureau. Après avoir examiné les réponses, le Bureau publie ses rapports définitifs.
- Conformément à la constitution, le vérificateur général présente directement au gouvernement du Népal un rapport annuel qui résume les rapports individuels préparés par le Bureau. Ce rapport est déposé au Parlement par le ministre des Finances. Le rapport brosse un tableau exact de l'ensemble de la gestion financière du gouvernement, et il présente les constatations du vérificateur général et ses recommandations au gouvernement. Un rapport sommaire, en anglais, peut également être remis à toutes les personnes intéressées.

Initiatives d'amélioration

Le Bureau du vérificateur général a bénéficié de subventions du Fonds de développement institutionnel (FDI) de la Banque mondiale qui vise à promouvoir le renforcement des capacités et le développement des institutions. De 1995 à 1997, des normes de contrôle dans le secteur public et des manuels ont été élaborés. Ils visent des domaines comme les revenus, les dépenses administratives, la passation de marchés, le contrôle de gestion et le contrôle de projet. Et le personnel a suivi des formations pour apprendre à les utiliser. Le Bureau a publié

des normes de contrôle dans le secteur public en 1996 et les manuels sont utilisés. Cet effort a marqué une étape importante dans la voie du renforcement des capacités du Bureau du vérificateur général.

Grâce à une deuxième subvention du FDI reçue en 1998-1999, le Bureau a pu renforcer ses capacités institutionnelles dans le secteur du contrôle de gestion. Il a retenu les services d'un cabinet international privé de vérification, KPMG, pour l'aider à préparer un guide sur le contrôle de gestion et une trousse d'outils qui intègre des pratiques exemplaires. Le personnel reçoit une formation approfondie sur le nouveau guide dans le cadre des programmes de renforcement des capacités du Bureau. Un mécanisme de jumelage avec le Bureau du vérificateur général de la Malaisie a permis aux fonctionnaires népalais de se familiariser avec les techniques et les pratiques malaises de contrôle de gestion. La subvention a facilité le transfert de technologie, de méthodes et d'une stratégie d'exécution des contrôles de gestion. Les entités vérifiées et la Commission des comptes publics ont été impressionnées par les nouvelles méthodes de contrôle.

En 2001, le gouvernement népalais a créé un Comité directeur national, formé de hauts fonctionnaires, en vue de collaborer avec la Banque mondiale à la préparation d'une évaluation de la responsabilité financière (CFAA). Divers gouvernements, donateurs et organismes du secteur privé ont participé à cet exercice conjoint, qui a abouti à la publication d'un rapport en 2003 qui a été généralement bien accueilli. La partie du rapport portant sur le contrôle dans le secteur public présente en exemple les initiatives audacieuses menées avec dévouement par le Bureau du vérificateur général pour produire des rapports et créer des partenariats solides avec la Commission des comptes publics. Le rapport constate, par ailleurs, que [traduction] « le Bureau du vérificateur général a besoin d'aide pour renforcer ses capacités; il faut, notamment, moderniser les technologies et les compétences et accroître ses capacités institutionnelles. Le Bureau doit aussi favoriser le perfectionnement des compétences de ses professionnels dans le secteur des contrôles financiers et des contrôles de gestion, qui constitue l'aune pour mesurer les intrants par rapport aux résultats et aux extrants ».

Le rapport CFAA confirme trois plans d'action importants en faveur du développement que le Bureau a aussi établis :

- réviser et consolider les lignes directrices de contrôle déjà en vigueur en vue de se conformer aux normes internationales d'audit et aux normes de l'INTOSAI;
- renforcer le perfectionnement des ressources humaines et la direction de la formation;
- faire la promotion des visites de formation et des jumelages avec des ISC bien établies à l'intention des hauts fonctionnaires.

Pour aider le Bureau à mettre ces plans en œuvre, la Banque mondiale a octroyé une autre subvention dans le cadre du FDI en 2002. En 2004, KPMG Malaysia a été choisi à titre d'expert-conseil pour ce projet. Et des accords ont été conclus avec le *National Audit Department* de la Malaisie (NADM) en vue d'un jumelage et d'un examen par les pairs d'un contrôle pilote.

Cette subvention a permis de réviser les normes de contrôle et de les rendre plus faciles à comprendre pour les contrôleurs et les lecteurs des rapports. À la suite d'une analyse et d'un examen des besoins et d'une étude sur la structure organisationnelle du Bureau, un plan de gestion des ressources humaines a été défini. Ce plan contient une trousse pédagogique qui comporte des exemples précis d'outils et de méthodes de contrôle, un modèle de rapport, un calendrier annuel type de formation, les expériences et les compétences recommandées pour les formateurs et un cadre d'évaluation de l'efficacité de la fonction de formation.

La formation et les visites au sein d'autres ISC se sont avérées être les méthodes les plus efficaces pour promouvoir le changement et renforcer la confiance du personnel. KPMG a coordonné un jumelage de quatre semaines et élaboré un programme détaillé de détachement au NADM pour 13 hauts fonctionnaires du Bureau. Ce jumelage a bénéficié à la fois au Bureau du vérificateur général du Népal et au NADM en leur permettant de mettre en commun leurs connaissances et leurs expériences. Les lignes directrices de contrôle et l'efficacité du programme de formation ont aussi été mises à l'essai au cours d'un contrôle pilote exécuté par les fonctionnaires en formation. Le contrôle pilote a été examiné par le vérificateur général de la Malaisie et ses collaborateurs.

Grâce à l'aide de l'expert-conseil, le Bureau a lancé un site Web pour diffuser au public de l'information sur le Bureau. Ce site présente la mission et l'énoncé de vision du Bureau, les rapports annuels des trois dernières années et d'autres renseignements importants sur l'ISC.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le Bureau du vérificateur général :

Fax : ++977-1-4662798

Courriel : oagnep@ntc.net.np, infoag@most.gov.np

Site Web : www.oagnep.gov.np

Publications à signaler

Le National Audit Office (NAO) du Royaume-Uni a publié en juillet 2006 le rapport intitulé « *International Benchmark of Fraud and Error in Social Security Systems* » (étalonnage international), qui porte sur la fraude et les erreurs dans les systèmes de sécurité sociale de huit pays d'Europe et d'ailleurs. Le NAO présente les différents systèmes étudiés, évalue l'ampleur du problème à l'échelle nationale et décrit les mesures prises pour évaluer et réduire la fraude et les erreurs. Le bureau conclut que la fraude et les erreurs causées par les bénéficiaires et les fonctionnaires mettent à risque l'exécution des programmes des avantages sociaux du Royaume-Uni et d'autres pays. Le rapport se trouve sur le site Web du NAO à l'adresse www.nao.org.uk.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le NAO :

NAO Press Office
157–197 Buckingham Palace Road
Londres (Angleterre) SW1W 9SP
Fax : ++44 (0)20 7798 7710
Courriel : enquiries@nao.gsi.gov.uk

L'université Brown a terminé sa sixième étude annuelle du cybergouvernement dans le monde. Cette étude a conduit les chercheurs à évaluer, en juin et en juillet 2006, 1 782 sites Web gouvernementaux de 198 pays. L'étude portait sur une variété de sites : bureaux des organes exécutifs, législatifs et judiciaires, de même qu'une diversité de ministères et portefeuilles gouvernementaux tels que la santé, l'éducation, les affaires étrangères, l'intérieur, les finances, les ressources naturelles, les investissements étrangers, les transports, la défense, le tourisme et les télécommunications. Les résultats ont été publiés en août 2006 dans le rapport « *Global E-Government, 2006* » (cybergouvernement dans le

monde). L'évaluation a été effectuée suivant une vingtaine de critères, notamment l'accès pour les personnes handicapées, les publications et les bases de données, l'énoncé de politiques sur la confidentialité et la sécurité, la mention de personnes-ressources et le nombre de services offerts en ligne. Les pays asiatiques se sont encore une fois classés parmi les meilleurs (occupant trois places parmi les cinq premiers). Classée 86^e l'an dernier, la Corée du Sud arrive au premier rang cette année, suivie de Taiwan, de Singapour, des États-Unis et du Canada. Les résultats de la recherche indiquent que 29 p. 100 des gouvernements dans le monde offrent des services en ligne, contre 19 p. 100 en 2005. On peut se procurer le rapport complet de la recherche en visitant www.insidepolitics.org. Le profil de chacun des 198 gouvernements d'État examinés est donné en annexe.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Center for Public Policy de l'université Brown :

Téléphone : ++(401) 863-1163
Courriel : dwest@insidepolitics.org

La neuvième enquête internationale sur la fraude d'Ernst & Young révèle que beaucoup d'entreprises n'ont toujours pas de politiques de prévention de la fraude dans les marchés émergents. Bien que près de la moitié des 500 dirigeants d'entreprise interrogés s'inquiètent de la corruption dans ces marchés, 40 p. 100 d'entre eux n'ont toujours pas de politique de prévention de la fraude. Les auteurs de l'enquête signalent dans leur dernier rapport, « *Fraud Risk in Emerging Markets* » (le risque de fraude dans les marchés émergents), que depuis leur 8^e enquête internationale faite en 2003, les sociétés ont investi beaucoup au chapitre de l'évaluation et de l'amélioration de leurs contrôles internes. C'est pourquoi elles estiment être en meilleure position pour prévenir et détecter la fraude. Néanmoins, il y a peu d'indications montrant que la fraude ait diminué. En fait, une société interrogée sur cinq a été victime de

graves actes frauduleux au cours des deux dernières années.

Les gestionnaires, tant des marchés développés que des marchés émergents, admettent que, dans les nouveaux marchés, les pratiques commerciales et les valeurs éthiques peuvent être différentes de celles des marchés établis pour lesquels ont été conçus les systèmes de contrôle interne tels qu'on les connaît. Bien que les hauts dirigeants se soient dits plus inquiets à l'égard des nouveaux marchés, les trois quarts des cas de fraude rapportés par les personnes interrogées ont touché leurs activités menées à l'intérieur même des pays développés.

Pour n'importe quelle société, et quel que soit le marché dans lequel elle évolue, la meilleure ligne de défense contre la fraude reste un système de contrôle interne solide. Près de 90 p. 100 des personnes interrogées estiment que les contrôles en place dans leur organisation sont suffisants pour déceler les fraudes et faire enquête rapidement. La moitié des personnes interrogées ont déclaré qu'elles enquêtent sur les cas de fraude en vue de trouver et de corriger les contrôles lacunaires, ce qui est une augmentation majeure par rapport à la 8^e enquête. La plupart ont admis ne pas avoir fait connaître leur position et leurs politiques concernant la prévention de la fraude à leurs représentants, intermédiaires et partenaires de coentreprises. Pour près d'un quart de leurs activités à l'étranger, les programmes de prévention de la fraude ont été plus ou moins efficaces à cause d'un manque de communication ou de formation.

Pour obtenir les résultats de l'enquête et le rapport, communiquez avec les services d'enquête sur les fraudes et de règlement de différends d'Ernst & Young :

Web site : www.ey.com/fids



Sous-commission des normes de contrôle de l'audit financier

Nouveaux membres

Deux nouveaux membres se sont joints dernièrement à la Sous-commission des normes de contrôle de l'audit financier. Il s'agit du Brésil et de la République de Corée. Les autres membres de la Sous-commission sont le Cameroun, le Canada, la Cour des comptes européenne, les États-Unis, la Namibie, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède (présidence) et la Tunisie. La Jordanie s'est jointe à la Sous-commission comme observatrice.

Nouveaux experts et groupes de travail

Le Secrétariat des projets crée un groupe de référence formé d'experts en audit de conformité dont le rôle sera d'appuyer la Sous-commission pour l'audit de conformité dans l'élaboration des normes d'audit et d'harmoniser les normes de la Sous-commission et celles de la Sous-commission des normes de contrôle de l'audit financier.

Le Secrétariat des projets met à jour les dossiers du groupe de référence à mesure qu'il reçoit l'information des ISC respectives. Jusqu'à maintenant, 150 experts de 70 ISC ont été nommés.

Pour connaître la liste complète des groupes de travail de l'International Auditing and Assurance Standards Board auxquels participent des experts de l'INTOSAI ainsi que la liste des groupes de travail sur les avis de pratique, veuillez consulter le site Internet de la Sous-commission pour l'audit de conformité.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Secrétariat du projet :

Fax : ++46-8-5171 4111

Courriel : projectsecretariat@riksrevisionen.se

Site Internet : <http://psc.rigsrevisionen.dk/fas>

Sous-commission pour l'audit de performance

Les 8 et 9 août 2006, la Cour des comptes du Brésil (TCU) a accueilli la première réunion de la Sous-commission pour l'audit de performance de l'INTOSAI dont elle assure la présidence. La Sous-commission fait partie de la Commission des normes professionnelles (PSC) de l'INTOSAI. En plus du Brésil, elle compte 11 membres : l'Arabie saoudite, l'Australie, le Canada, la Cour des comptes européenne, la France, le Guyana, Kiribati, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède et la Tunisie. Des représentants de la Cour des comptes européenne et des ISC de l'Arabie saoudite, de l'Australie, du Brésil, du Canada et de la Norvège ont participé à cette première réunion, qui s'est déroulée à Brasilia et dont l'objet était d'approuver le mandat de la Sous-commission et son plan de travail pour 2006-2008.



Participants à la réunion de la Sous-commission pour l'audit de performance à Brasilia.

En guise d'ouverture, le Ministre Adylson Motta, président de la Cour des comptes du Brésil, a accueilli les participants et souligné l'importance qu'accorde son institution à l'audit de performance de même qu'à la mise sur pied d'une sous-commission chargée de la question.

Les participants ont discuté des audits de performance effectués par leurs ISC, en insistant sur les difficultés et les avantages inhérents à ce travail. Les représentants de la TCU ont présenté un récent audit du programme des allocations familiales du gouvernement fédéral; ils ont également informé les membres au sujet du cours sur l'audit de performance offert en ligne par le centre de formation de la TCU. Des versions anglaises et espagnoles du cours sont en voie de préparation.

Les membres de la Sous-commission ont approuvé le mandat et le plan de travail de 2006-2008. Le Comité de pilotage de la Commission des normes professionnelles de l'INTOSAI examinera ces deux documents avant de les envoyer au Comité directeur de l'INTOSAI.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la TCU :

Fax : ++55 (61)3316-7522

Courriel : MIN-AM@tcu.gov.br, arint@tcu.gov.br

Site Internet : www.tcu.gov.br

Groupe de travail sur la vérification environnementale

Le Bureau du vérificateur général du Canada a accueilli la cinquième réunion du Comité directeur du Groupe de travail sur la vérification environnementale, à Vancouver, en Colombie Britannique, du 5 au 9 septembre 2006. La rencontre a donné lieu à de fructueuses discussions entre les participants des ISC présents. Les membres du Comité directeur ont révisé la version préliminaire des quatre recommandations suivantes et fait quelques observations constructives :

- le mouvement en faveur de la vérification de la biodiversité, rédigée par les ISC du Brésil et du Canada;
- la coopération entre les ISC dans les vérifications internationales : conseils et exemples, rédigée par les ISC des Pays-Bas et de la Pologne;
- évolution et tendances dans le domaine de la vérification environnementale, rédigée par l'ISC du Canada;
- le Sommet mondial sur le développement durable : les expériences des ISC, rédigée par l'ISC du Royaume-Uni.

Le Comité a également approuvé deux nouvelles pages du site Web du GTVE : « Focus on Auditing Waste Issues » et « Focus on Auditing Water Issues ».

La sixième réunion du Comité directeur du GTVE aura lieu à Nadi, aux Fidji, pendant la semaine du 5 février 2007.

Prochaine réunion du GTVE en juin 2007

Le Comité directeur a aussi commencé la planification de la 11^e réunion du GTVE qui se tiendra en Tanzanie du 25 au 29 juin 2007. En continuité avec la 10^e réunion tenue à Moscou en 2005, la prochaine réunion du GTVE, déterminante pour la préparation du plan de travail de 2008-2010, offrira des ateliers et des séances de discussion en petits groupes et donnera la parole à des orateurs de groupes et d'organisations externes. Les ISC feront également des présentations sur des questions environnementales.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le GTVE :

Courriel : environmental.auditing@oag-bvg.gc.ca

Site Internet : www.environmental-auditing.org

Coopération IDI/ASOSAI sur le renforcement des capacités

En juillet et en août 2006, l'IDI a organisé de concert avec l'ASOSAI un atelier en russe sur le contrôle de gestion des agences du revenu à l'intention du personnel d'audit des ISC d'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan et de la Mongolie. C'est l'ISC de la Mongolie qui était l'hôte de l'événement, qui a duré 13 jours. Il s'inscrit dans le programme de coopération de l'IDI et de l'ASOSAI pour le renforcement des capacités des nouvelles ISC de la région. Au cours de l'atelier, les équipes d'audit ont établi des plans d'audit détaillés sur des sujets d'audit sélectionnés au préalable. Ces plans ont été examinés par un expert puis présentés à tous les participants. Les ISC qui ont délégué des participants se sont engagés à ce que les équipes effectuent les audits des agences du revenu au plus tard trois mois après l'atelier. Elles devront aussi rapporter sur les leçons apprises à l'ASOSAI et à l'IDI.

Programme de renforcement des capacités de l'IDI/ARABOSAI en contrôle informatique

C'est à Amman en Jordanie, en juillet 2006, qu'a eu lieu le quatrième et dernier contrôle informatique pilote prévu dans le cadre de ce programme. Lors d'une réunion de deux semaines tenue en Tunisie en septembre 2006, six nouveaux champions du contrôle informatique ont conçu un atelier à partir d'études de cas et d'exercices tirés des quatre contrôles pilotes. L'Atelier de contrôle informatique de deux semaines sera donné en décembre 2006.

Projet de coopération de 2006 de l'IDI/ISCITA

Comme Les Nouvelles de l'IDI l'indiquaient en juillet, l'IDI a présenté le prototype d'une formation en contrôle informatique en ligne à la réunion de l'ISCITA, au Brésil, en mai 2006. Après un examen plus poussé du cours après la réunion, l'IDI a décidé d'y intégrer un certain nombre de nouvelles stratégies d'apprentissage interactif. Comme ces stratégies exigeront des procédures de développement de produit plus complexes, ainsi que des études de cas réels de la part des experts en la matière, le cours a été reporté à la fin de mars ou au début d'avril 2007.

Programme de planification stratégique de l'IDI/AFROSAI-A

L'IDI parraine et met en œuvre, en collaboration avec l'AFROSAI-A, un programme de planification stratégique à l'intention des ISC d'Érythrée, de Gambie, du Kenya, de Maurice et de Swaziland. La première activité de ce programme a été une réunion de conception d'une semaine, à Maurice, en juillet 2006. Le personnel de l'IDI, les experts en la matière et des facilitateurs de la région se sont réunis pour concevoir un atelier d'une semaine sur la planification stratégique. L'atelier a été donné à Kenya en août 2006, avec la participation d'équipes des ISC ciblés. Une réunion d'examen doit avoir lieu en avril 2007. Les équipes présenteront alors l'ébauche des nouveaux plans stratégiques de leur ISC et recevront une rétroaction de leurs pairs et des experts.

Réunion de conception de l'AFROSAI-A

En mars 2006, l'IDI a remis à un nouveau groupe de spécialistes de l'AFROSAI-A leurs diplômes. Pour aider ces spécialistes à améliorer leurs connaissances de la conception et répondre aux besoins de la région, l'IDI a tenu deux réunions de

NOUVELLES DE L'IDI



La rubrique Nouvelles de l'IDI vous tient informés des travaux et des programmes de l'Initiative de Développement de l'INTOSAI. Pour en savoir davantage sur l'IDI et obtenir de l'information à jour entre les numéros de la *Revue*, visitez le site Web de l'IDI à l'adresse suivante : www.idi.no.

conception cette année. La première réunion s'est tenue à Maurice, en juillet, en vue de concevoir un didacticiel pour un atelier d'une durée de cinq jours sur la détection de la fraude lors des contrôles. La deuxième réunion a eu lieu au Kenya, en août, pour concevoir un didacticiel en vue d'un atelier sur l'assurance de la qualité des audits financiers. Le premier atelier sera donné en Namibie en octobre 2006 et le second est prévu pour 2007.

Liaison de l'IDI avec la communauté de l'INTOSAI

Afin de collaborer avec ses partenaires de l'INTOSAI, les représentants de l'IDI ont assisté récemment aux activités suivantes : la réunion du Comité de formation de l'EUROSAI (Luxembourg), la réunion du Comité de pilotage de la Commission des normes professionnelles de l'INTOSAI (Cameroun), l'Assemblée de l'ASOSAI (Chine), la réunion du Comité de formation de l'OLACEFS (Bolivie) et la réunion du Comité directeur de l'EUROSAI (Islande).

Pour communiquer avec l'IDI

Pour toute question concernant les présentes Nouvelles de l'IDI, prière de communiquer avec l'IDI :

Téléphone : ++47 21 54 08 10

Courriel : idi@idi.no

Site Web : www.idi.no

Événements de l'INTOSAI 2006-2007



<p>Octobre</p> <p>16-19 Congrès de la CAROSAI, Nassau, Bahamas</p>	<p>Novembre</p> <p>2-4 55^e réunion du Comité directeur de l'INTOSAI, Mexico, Mexique</p> <p>7-12 XVI^e Assemblée générale de l'OLACEFS Quito, Équateur</p> <p>27-29 IV^e réunion du Groupe de travail de l'EUROSAI sur les TI de 2006, Bratislava, République slovaque</p>	<p>Décembre</p> <p>1-2 Première conférence EUROSAI/ARABOSAI Tunis, Tunisie</p>
<p>Janvier</p> <p>AD Réunion de la Sous-commission des normes de contrôle interne Muscat, Oman</p>	<p>Février</p> <p>5-9 Réunion du Comité directeur du Groupe de travail sur la vérification environnementale Nadi, Fiji</p>	<p>Mars</p> <p>3-4 Séminaire de la Commission pour le contrôle informatique sur l'audit de performance Muscat, Oman</p> <p>6-7 Réunion de la Commission pour le contrôle informatique, Muscat, Oman</p> <p>21 Réunion du Conseil d'administration de l'IDI Oslo, Norvège</p> <p>26-30 Symposium de l'ONU/INTOSAI Vienne, Autriche</p>
<p>Avril</p> <p>16-20 6^e réunion du Comité d'experts sur l'administration publique, Conseil économique et social des Nations Unies, New York, États-Unis</p> <p>23-24 Réunion du Comité de pilotage de la Commission des normes professionnelles, Bahreïn</p> <p>AD Réunion de la Sous-commission des normes de contrôle sur les lignes directrices de l'audit financier Canada</p>	<p>Mai</p> <p>10-12 5^e séminaire de l'EUROSAI/OLACEFS, Lisbonne, Portugal</p>	<p>Juin</p> <p>25 Assemblée du Groupe de travail sur la vérification environnementale Arusha, Tanzanie</p> <p>AD Réunion de la Commission de la dette publique Lisbonne, Portugal</p>

AD = À déterminer.

N.D.L.R. Ce calendrier est publié à l'appui de la stratégie de communication de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres à planifier et à coordonner leurs engagements. Figurent dans cette rubrique régulière de la *Revue* les événements intéressant l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux, tels que les congrès, les assemblées générales et les réunions du Comité directeur. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation et autres réunions professionnelles des régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, s'adresser au Secrétaire général de chaque groupe régional.